

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 726

27 avril 2007

SOMMAIRE

Amatungulu International S.A.	34848	MCD Group Restaurants of Luxembourg GmbH	34821
Amlux S.A.	34834	MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.	34825
A.O.I. S.A.	34836	MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l. ...	34838
Arial Sporting S.A.H.	34802	MGP Asia (Lux) S.à r.l.	34811
Arial Sporting S.A.H.	34842	Multi Investment Projects S.à r.l.	34841
Assistance Navale Gestion Offshore	34837	Multi Investment Properties S.à r.l.	34828
Atte S.A.	34827	Neferet S.A.	34838
Balymalbe Holding S.A.	34844	Nord Est Investment Partners S.A.	34823
Belma S.A.	34828	P & B Consulting	34840
Bluestone Holdings S.A.	34830	P & B Consulting	34839
Building Maintenance Service, BMS S.à r.l.	34827	PE-Beteiligungsgesellschaft S.à r.l.	34802
Carmela S.à r.l.	34847	Prefix SA	34842
Cedobar S.à r.l.	34844	QS Holdings S.à.r.l.	34848
China Ventures, S.C.A., SICAR	34844	Rom Top 1 Sàrl	34825
C.J.K. S.à.r.l.	34831	Rom Top Sàrl	34825
Corporate I	34811	Route 66 Luxembourg S.à r.l.	34821
Danison Holding S.A.	34847	SDS Luxembourg	34834
Danison Holding S.A.	34847	Serfin International Holding S.A.	34840
De'Longhi Finance S.A.	34833	S.I. Kronos S.A.	34841
East Investments Holding Company s.à.r.l.	34824	Solage International S.A.	34825
Ersel Gestion Internationale S.A.	34841	Sport Investments S.C.A., Sicar	34843
Fabbriche Ceramiche Investments S. à r.l.	34802	Tabula Holdings Nine	34843
Figi Soparfi S.A.	34803	Tabula Holdings Seven	34842
Grand-Duc-Azur S.C.I.	34828	Tabula Holdings Six	34843
International Soap Desk S.à r.l.	34802	Tabula Holdings Three	34843
Koffer Holding S.A.	34839	Talos S.A.	34836
Leatherlux SA	34840	Tetragono S.A.	34848
Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.	34840	Transmec International S.A.	34823
Lenoir & Mernier, Luxembourg	34842	Ulderich S.A.	34837
Marinelli Immobilière, s.à r.l.	34824	W Group S.A.	34839
		White (Sàrl) Sicar	34827

PE-Beteiligungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007035199/242/13.

(070031342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Fabbriche Ceramiche Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.074.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance du 19 janvier 2007

- Le Conseil de Gérance a nommé M. Stefano Marciano, demeurant 460 Viale Alessandro Magno à Rome (Italie), en tant que gérant de la société et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007032605/5387/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

International Soap Desk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.659.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour INTERNATIONAL SOAP DESK S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007036514/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, réf. LSO-CB06145. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Arial Sporting S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 55.118.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036521/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06551. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Figi Soparfi S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 751.400,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 57.516.

PROJET DE FUSION - ABSORPTION DE LA SOCIETE FIGI SOPARFI S.A. PAR LA SOCIETE PIGI S.R.L.

1) Préambule

Le Conseil d'administration de la société PIGI SRL, ayant son siège juridique à Castelfranco Veneto, Borgo Treviso n^o 64, TVA, code fiscal, Registre des sociétés de Trévisé n^o 03973750262, R.E.A. de la Chambre de Commerce de Trévisé n^o 312610, ci-après dénommée «Société absorbante»,

et

le Conseil d'administration de la société FIGI SOPARFI S.A., ayant son siège juridique au Grand-Duché de Luxembourg, avenue de la Faïencerie n^o 38, code fiscal italien n^o 19962221966, Registre du Commerce de Luxembourg n^o B 57.516, ci-après dénommée «Société absorbée»

Attendu

- a) que la Société absorbante entend procéder à la fusion-absorption de la société FIGI SOPARFI S.A.;
- b) que la Société absorbée entend procéder à la fusion-absorption par la Société absorbante, PIGI SRL;
- c) que la Société absorbée susmentionnée est entièrement possédée par voie directe par la société absorbante;
- d) que la fusion est régie par les articles 2501 et suivants du Code civil italien et conformément à la Section XIV, paragraphes I (Fusion par absorption) et III (Absorption d'une société par une autre qui possède au moins 90% des actions de la première - fusion simplifiée) de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- e) que, s'agissant de fusion par absorption d'une société entièrement possédée, n'est pas rendue nécessaire - au sens de l'art. 2505 du code civil - la préparation du rapport des administrateurs, prévue à l'art. 2501-quinquies du code civil, ni celle du rapport des experts visé à l'art. 2501-sexies du code civil;
- f) que l'opération est motivée et justifiée par la nécessité de parvenir à une réorganisation du groupe visant la simplification de la structure de la chaîne de participation ainsi que l'obtention d'une plus grande efficacité de gestion;
- g) que la fusion aura lieu pour les deux Sociétés participantes en se référant à leurs Situations patrimoniales respectives au 31 (trente et un) décembre 2006 (deux mille six), annexées au présent Projet de fusion («Annexe 1» et «Annexe 2»);
- h) qu'aucune modification n'est apportée à l'objet de la Société absorbante suite à la fusion, les conditions pour l'exercice du droit de retrait, au sens de l'art. 2473 du code civil, ne seront pas réunies;
- i) que l'opération se faisant sans échange, aucune modification qualitative et quantitative de l'actuelle structure sociale de la Société absorbante ne sera générée;
- j) qu'aucune des Sociétés participantes à la fusion n'a émis d'obligations;
- k) qu'aucune des Sociétés participantes à la fusion n'est soumise à des procédures d'insolvabilité et à une procédure de liquidation;

Tout ceci étant attendu

Les Conseils d'administration des deux sociétés participantes à la fusion approuvent le présent projet de fusion et décident de procéder à la fusion-absorption de la Société absorbée FIGI SOPARFI S.A. par la Société absorbante PIGI SRL, selon les modalités décrites ci-après et bénéficiant de ce que l'on appelle la «procédure facilitée» visée à l'art. 2505 du code civil (absorption de sociétés entièrement possédées), qui permet de déroger au rapport de l'organe administratif et à celui des experts.

2) Questions préliminaires: Non-applicabilité de l'art. 2.501-bis du code civ. à la présente fusion

La décision de ne pas appliquer à la présente fusion la réglementation introduite par la réforme du droit des sociétés pour «les fusions suite à une acquisition par emprunt» (Art. 2501-bis du code civil¹) a fait l'objet d'une évaluation attentive, et résulte d'une analyse approfondie de la doctrine la plus récente faisant autorité en la matière, comme on le dira plus loin.

Comme on le voit dans la Situation patrimoniale (annexée au présent projet de fusion) au 31 décembre 2006, la société absorbante PIGI SRL a une créance envers les cessionnaires d'actions de la société absorbée FIGI SOPARFI S.A. (qui sont

aussi les actionnaires et administrateurs de FIGI) de 9.450.000,00 Euros, découlant de l'achat de la totalité du lot d'actions de FIGI SOPARFI S.A.

En effet, l'opération d'achat de la totalité des actions FIGI par l'absorbante s'est faite par acte notarié du 27 juillet 2005 pour une somme globale de 16.000.000,00 Euros, dont 5 500.000,00 Euros soldés immédiatement et la différence échelonnée en 10 annuités: la dette résiduelle au bilan de FIGI SRL concerne donc le solde de la contrepartie car échelonné grâce à une clause spéciale figurant dans le contrat d'achat de la participation. Le plan de paiement de la dette est fondé sur les flux financiers générés par l'entreprise acquise, soit les dividendes de FIGI SOPARFI S.A.

Il ne s'agit donc pas d'une créance contractée par des tiers afin de pouvoir utiliser ensuite la provision pour l'achat de la participation dans la société absorbée, mais plutôt d'une créance directement liée à l'acquisition de la participation et due au délai de paiement accordé par les vendeurs. Il faut en outre préciser que les vendeurs qui ont accordé le délai et qui sont, jusqu'à ce jour, les seuls créanciers de la société absorbante (qui, on le confirme, n'a pas d'autres dettes) sont précisément les actionnaires ainsi que les administrateurs de cette même FIGI SRL, c'est-à-dire Messieurs Girardello Bruno, Pierangelo et Gianpaolo. En effet, Messieurs Girardello étaient les seuls actionnaires de la société FIGI SOPARFI S.A. et ont toujours cédé toutes les actions FIGI à leur autre société FIGI SRL (aujourd'hui société absorbante), dont ils détenaient et détiennent 100% des parts et dont ils sont les trois seuls membres du Conseil d'administration.

Le cas d'espèce en question se concrétise donc dans une situation où les seuls créanciers de la société absorbante, qui a aussi des dettes au moment de la fusion par absorption, sont les mêmes actionnaires que la société débitrice, en d'autres termes, Messieurs Girardello ont accordé, en qualité d'ex-actionnaires de la société FIGI SOPARFI S.A., une forme de financement indirect et improductif à la société FIGI SRL, dont ils sont également les seuls actionnaires, suite à l'achat de leurs parts, dans FIGI SOPARFI S.A. par FIGI SRL.

Les sujets financiers sont donc les actionnaires de FIGI SRL, car l'acte d'achat du contrôle total de FIGI SOPARFI S.A. par FIGI SRL établit que les actionnaires cédants, Messieurs Girardello, accordent à FIGI SRL un délai décennal pour le paiement de la dette que celle-ci a contractée à leur égard (à ce jour, elle s'élève à 9.450.000,000 Euros contre une valeur initiale de 16.000.000,00 Euros). On peut parler de forme indirecte de financement, étant donné qu'il n'y a pas eu d'octroi de moyens financiers ni de la part des sujets tiers (c'est-à-dire des sujets différents des actionnaires) ni de la part des actionnaires de la société qui a acquis le contrôle de FIGI SOPARFI S.A.; à savoir, Messieurs Girardello n'ont pas effectué de versement de provision en faveur de FIGI SRL pour le paiement immédiat de la dette découlant, pour cette dernière, de l'acquisition du contrôle total de FIGI SOPARFI S.A. De cette manière, on a évité à la société FIGI SRL de stipuler un contrat de financement avec une banque (crédit bancaire) ou avec les actionnaires de FIGI SRL (versement de moyens monétaires à FIGI SRL par Messieurs Girardello) pour le paiement immédiat des actionnaires de FIGI SOPARFI S.A., les mêmes que FIGI SRL.

Avec la forme du financement indirect - délai de paiement accordé par les ex-actionnaires de FIGI SOPARFI S.A. à la société FIGI SRL, qui leur appartient, les flux financiers nets réalisés par FIGI SRL sont utilisés pour payer la dette échelonnée envers les actionnaires précédents de FIGI SOPARFI S.A. au lieu de rembourser celle qui, au sens de l'article 2501-bis du code civil, devrait être, au contraire, une dette productive contractée avec une banque ou un financement accordé par les actionnaires de FIGI SRL directement à la société.

En d'autres termes, si l'achat-vente des actions de FIGI SOPARFI S.A. avait été effectué en dehors d'une logique de groupe, et donc avec des sujets tiers, Messieurs Girardello auraient cédé difficilement leur propriété de participations sans exiger en échange la totalité de la contrepartie convenue. En agissant de la manière décrite ci-dessus, on est arrivé à une situation où l'article 2.467 du code civil est assurément applicable pour les seuls créanciers de FIGI SRL, à savoir les dettes de FIGI SRL étant des dettes envers les actionnaires, c'est leur postériorité qui a valeur par rapport à la satisfaction des autres créanciers, un fait qui rend superflues les précautions visées à l'art. 2.501-bis du code civil.

Toutes les considérations exposées jusqu'ici rendent donc superflue et non nécessaire, d'après les administrateurs des sociétés participantes à la fusion, l'application de l'art. 2.501-bis à la présente fusion, en raison aussi bien de l'absence de dettes envers des tiers dans la société absorbante que de la nature des seules dettes existantes (celles envers les actionnaires et donc subordonnées en vertu de l'art. 2.467 du Code civil), ou enfin, de l'absence d'actionnaires minoritaires (la société absorbée est entièrement possédée par l'absorbante).

Pour soutenir les conclusions obtenues en matière de non-application de la réglementation prévue pour «les fusions suite à une acquisition par emprunt» (art. 2501-bis du code civil), il existe diverses interprétations de la doctrine, qui confirment que l'encours de la dette de la Société absorbante (9.450.000,00 Euros) ne peut être rapportée aux formes d'«endettement contracté pour acquérir le contrôle d'une société tierce» qui rendent applicable l'art. 2501-bis du code civil. Le concept de dette est en effet défini comme «toute forme de financement que la société a reçu de tiers, d'un montant déterminé, à restituer à une date fixée à l'avance. Par contre, il n'indique pas la durée dudit endettement (il peut s'agir aussi bien d'un prêt à court terme que d'un prêt à moyen ou long terme) et encore moins le type de contrat qui lui est associé. Dans ce sens, sont équivalents les financements bancaires, les ouvertures de crédit, les crédits et les emprunts.»^{II}. Un autre auteur précise, néanmoins, que «sont également inclus dans le concept de dette les sommes octroyées par les financements des actionnaires et les versements en compte courant en vue de souscrire à une future augmentation de capital, ainsi que les intérêts pour délai de paiement de la dette, alors que sont exclus les versements en capital»^{III}.

En principe, cependant, il est confirmé^{IV} que le concept d'endettement prévu par l'art. 2501-bis du code civil se réfère à la deuxième catégorie de la notion comptable de dette établie par l'OIC 19, qui définit, en effet, comme «dette», du point de vue de l'origine:

- les dettes nées par rapport à des frais découlant d'opérations de la gestion caractéristique;
- les dettes nées pour des financements reçus, liés à des opérations ayant directement pour objet des sommes d'argent;
- les dettes nées pour d'autres raisons (dettes envers le Trésor public, dettes envers des institutions de prévoyance, etc.).

D'après la doctrine prédominante citée jusqu'ici, l'«endettement» visé à l'art. 2501-bis du code civil doit donc découler d'un «contrat de financement ayant pour objet la restitution des sommes d'argent empruntées qui sont elles-mêmes susceptibles d'être utilisées pour l'acquisition»^V du contrôle d'une société tierce.

Par contre, il en est qui écrivent qu'«un autre point de vue non éclairci par la réforme concerne la possibilité que, dans une opération de Leverage Buy Out, une partie de la dette soit apportée à la société acquérante par le vendeur, sous forme d'atermoiement du prix d'achat de la société tierce»^{VI}; mais même si on voulait reconnaître une opération de leverage buy out en présence d'un délai de paiement de la dette accordé par le vendeur à l'acquéreur du contrôle d'une société tierce, et donc l'application de la disposition 2501-bis du code civil, et si la fusion-absorption de la société tierce par la société débitrice fait suite à l'endettement et à l'achat, la plus grande protection des intérêts des tiers créanciers prévue par l'art. 2501-bis du code civil met en cause l'art. 2467 du code civil, précisément parce que dans le cas d'espèce en question, le délai de paiement est accordé par les actionnaires de la société débitrice. Le délai de paiement accordé par les ex-actionnaires de FIGI SOPARFI S.A. à PIGI SRL, qui leur appartient, rentre dans la casuistique des «financements des actionnaires» visée à l'art. 2467 du code civil car cette dernière précise que s'entendent comme tels les financements «effectués sous quelque forme que ce soit». La restitution des sommes versées par les actionnaires à titre de financement ou des «financements effectués sous quelque forme que ce soit» est limitée en vertu de l'art. 2467 du code civil, en effet, «le remboursement des financements des actionnaires en faveur de la société est subordonné par rapport à la satisfaction des autres créanciers et si celui-ci est intervenu pendant l'année précédant la déclaration de faillite de la société, il doit être restitué». Cette disposition empêche, dans tous les cas, la restitution aux actionnaires avant que les créanciers de la société ne soient payés ou que les sommes y afférentes n'aient été mises de côté. Il en découle que dans le cas où le remboursement à l'actionnaire est, dans tous les cas, effectué et où naît par la suite l'insuffisance du patrimoine social pour payer les créanciers tiers, on pourrait exiger de l'actionnaire le paiement de la somme, par conséquent, «l'application de l'art. 2467 du code civil devrait exclure la nécessité d'adopter également les précautions de l'art. 2501-bis du code civil»^{VII}.

3) Caractéristiques de la fusion

Suite à la fusion, la Société absorbante deviendra de plein droit propriétaire de tout le patrimoine, actif et passif, de la Société absorbée pour tous les effets, actions et droits, de même que pour tous les engagements, obligations et passifs de quelque nature que ce soit relatifs à cette même Société absorbée, conformément aux dispositions de l'art. 2504-bis, alinéa 1, du code civil.

En outre, conformément aux dispositions de l'art. 2504-ter, alinéa 2, du code civil, la Société absorbante n'allouera pas de parts en remplacement des actions directement possédées dans la Société absorbée et annulées suite à la fusion, et n'effectuera donc aucune modification de son capital social. Suite à l'absorption de FIGI SOPARFI S.A., PIGI SRL procédera à l'annulation comptable du coût de sa participation détenue dans la Société absorbée et à l'inscription du total de l'actif et du passif qui lui a été alloué par cette dernière suite à la fusion.

L'absorption de FIGI SOPARFI S.A. par PIGI SRL se fera sans allocation de nouvelles parts, la Société absorbante étant le seul actionnaire de la Société absorbée; comme prévu, cette même absorbante procédera à l'annulation de sa participation détenue dans FIGI SOPARFI S.A. sans échange, conformément aux dispositions de l'art. 2504-ter, alinéa 2, du code civil.

Enfin, la fusion se fera à la valeur comptable, d'après les bilans des deux Sociétés participantes au 31 (trente et un) décembre 2006 (deux mille six), sans réalisation de plus et moins-values et avec une totale neutralité fiscale.

4) Motivations à la base de l'opération de fusion par absorption

Dans le but principal d'établir sur le territoire national une seule holding financière, réduisant ainsi la chaîne de contrôle, et conformément aux dispositions prévues par la réglementation comptable et fiscale italo-luxembourgeoise en matière de fusions de sociétés transnationales, la société italienne PIGI SRL compte acquérir par fusion-absorption tout le patrimoine de la société contrôlée luxembourgeoise FIGI SOPARFI S.A.

On se trouve confronté, cependant, à un cas particulier de fusion par absorption car la Société absorbante, PIGI SRL, a dans son patrimoine une participation totale dans le capital de la Société absorbée, FIGI SOPARFI S.A.: dans la fusion que certains dénotent comme une «fusion anormale», la Société absorbante PIGI SRL reste en vie, tandis que la Société absorbée, FIGI SOPARFI S.A., disparaît et que dans le patrimoine de la Société absorbante se substituent, à la place des actions de la Société absorbée, qui seront annulées, l'actif et le passif de cette dernière.

L'opération de fusion en question vise à commencer le processus d'allègement et de rationalisation de la structure du groupe de Messieurs Girardello Bruno, Pierangelo et Gianpaolo, afin de réduire le nombre de personnes morales de

contrôle; entre la société mère, PIGI SRL, et les niveaux opérationnels (autres sociétés non financières du groupe) s'interpose un deuxième niveau de contrôle représenté par la société FIGI SOPARFI S.A. qui n'a plus lieu d'exister de façon autonome: à ce jour, il existe, en effet, au sein du groupe un double niveau de holdings qui rend l'ensemble de la structure plus complexe et plus articulée.

Grâce à l'opération de fusion-absorption de la société FIGI SOPARFI S.A. par la société PIGI SRL on parviendra donc à une structure du groupe plus transparente, linéaire et conforme aux exigences d'efficacité requises par la gestion du groupe.

L'interposition d'une personne morale de contrôle (FIGI SOPARFI S.A.) entraîne des conséquences importantes qui justifient le recours à l'opération de fusion en question, dont:

- a) la subsistance de frais administratifs importants, inévitables, car liés à l'existence même de la Société absorbée;
- b) la génération d'un flux d'information plus lent et moins efficace entre les sociétés financières et de participation, d'un côté, et les sociétés d'exploitation, de l'autre, appartenant au groupe de Messieurs Girardello Bruno, Pierangelo et Gianpaolo;
- c) l'allongement des délais d'encaissement des dividendes à cause de ralentissements à caractère bureaucratique.

Face à la situation que nous venons de décrire, les administrateurs des sociétés participantes à l'opération de fusion ont trouvé dans la fusion l'instrument le plus efficace devant être préféré à tout autre moyen alternatif rendu disponible par le système juridique, afin de dépasser les inconvénients découlant du double emploi des structures sociétaires de contrôle et d'obtenir un plus haut degré d'allègement et de rationalisation de l'ensemble de la structure du groupe.

En particulier, de la fusion de la Société absorbée, FIGI SOPARFI S.A., par la Société absorbante, PIGI SRL, s'ensuivra une unique holding ayant son siège en Italie qui, grâce également à son inscription au tableau des sociétés financières en vertu de l'art. 113 du Texte Unique Bancaire, permettra de mettre en place, directement depuis l'Italie, des opérations financières, telles que le cash pooling, la gestion de la trésorerie du groupe, l'affectation de prêts intragroupe et la négociation en amont de financements, l'achat-vente et la gestion de participations, en renonçant - grâce à l'évolution de la réglementation financière italienne (lois concernant les instruments financiers pour les S.à r.l., etc.) - à bien peu d'opportunités en plus par rapport à celles qui sont encore fournies par le marché financier moderne luxembourgeois.

Les motivations de l'opération résultent donc directement des considérations suivantes:

- a) nécessité de maintenir séparées la gestion active des sociétés d'exploitation du groupe Girardello de la gestion des participations détenues dans les différentes sociétés du groupe grâce à une seule holding nationale (PIGI SRL) sans interposer entre celle-ci et les différentes unités d'exploitation une sous-holding de droit luxembourgeois (FIGI SOPARFI SA);
- b) intérêt économique dans la réduction de la chaîne de contrôle qui lie entre elles les sociétés possédées par Messieurs Girardello;
- c) simplifications bureaucratiques-administratives et plus grande efficacité dans le flux d'information de l'unique société holding (PIGI SRL) et des autres sociétés d'exploitation et vice-versa;
- d) intérêt pour les actionnaires dans le degré plus élevé de transmissibilité et de liquidités des parts possédées par l'unique holding (PIGI SRL).

Donc, du point de vue économique, la fusion répond essentiellement aux exigences de restructuration et de réorganisation de l'entreprise, elle vise principalement la réalisation d'objectifs de concentration de l'entreprise, d'intégration des structures sociétaires et de consolidation des sociétés impliquées, tandis que, du point de vue sociétaire, la fusion peut être définie comme la phase d'un processus de rationalisation susceptible de comprimer les différents niveaux organisationnels, afin d'obtenir une structure plus flexible et plus économique: grâce à cette fusion, on raccourcira la chaîne de contrôle du groupe avec des améliorations en termes de flexibilité de gestion, d'unification des processus décisionnels et de réduction des niveaux organisationnels. Grâce à l'absorption, on assistera, au niveau économique, à une diminution des frais fixes globaux et à une diminution des frais de nature administrative.

Sous l'aspect tant comptable que fiscal, les objectifs de l'opération sont parfaitement compatibles avec les règles de droit en vigueur: en particulier, les raisons économiques solides énumérées ci-dessus qui en sont à la base ne laissent pas de place à des hypothèses d'intentions frauduleuses au préjudice de tiers ou pour fraude fiscale au préjudice du Trésor public (entre autres, la pleine neutralité fiscale de l'opération les conjure d'emblée).

Même les modes opératoires de réalisation de l'opération respectent rigoureusement les principes et les dispositions figurant dans le Code Civil et dans le Texte Unique des Impôts Directs italiens, ainsi que dans la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La fusion par absorption sera donc effectuée par des sociétés qui ne sont ni en faillite ni en liquidation (après avoir commencé la distribution de l'actif), sera parfaitement neutre du point de vue fiscal, ne générera aucune réalisation de bénéfices, de déficits, de plus-values ou de fonds de commerce et ne prévoira pas le report de pertes fiscales d'exercices précédents (que les sociétés participantes à la fusion n'ont d'ailleurs pas, étant donné qu'elles ont toujours clôturé leurs derniers bilans avec des bénéfices).

Suivent les modes opératoires de la fusion par absorption en cours.

5) *Type, Dénomination ou raison sociale, Siège des sociétés participantes à la fusion*

Les sociétés participantes à la fusion sont:

1) *Société absorbante:*

PIGI S.R.L. ayant son siège juridique à Castelfranco Veneto (TV), Borgo Treviso n° 64, capital social de 50.000,00 Euros = (cinquante mille virgule zéro zéro) entièrement versé, inscrite au Registre des Sociétés de Trévise sous le numéro 03973750262 le 18 avril 2005, inscrite au Répertoire Économique Administratif sous le numéro 312610 auprès de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture de Trévise, code fiscal et TVA n° 03973750262.

La Société absorbante a été constituée par acte public par Maître Sicari Giuseppe, Rép. 18232, Rec. 2913, le 11 (onze) avril 2005 (deux mille cinq) et exerce les activités de prise en charge, de cession, d'administration et de gestion technique, économique et financière des sociétés en participation qui se réalisent par chaque intervention patrimoniale, économique, financière et de gestion considérée comme adéquate pour la gestion des sociétés en participation. Ces activités sont exercées uniquement à l'égard des sociétés en participation, des sociétés participantes et des sociétés en participation de cette même participante dans le but d'un investissement stable et non pas d'un placement, et, dans tous les cas, pas à l'égard du public. Entrent également dans les activités de l'objet social l'achat, la gestion, la vente, la location, l'échange de biens immeubles ruraux et urbains, à usage d'habitation, commerciaux et artisanaux et l'activité d'entretien subséquente de ces derniers, le lotissement de terrains, la construction et la gestion d'immeubles pour son propre compte comme pour le compte de tiers.

Les actionnaires de la société sont Messieurs Girardello: Bruno avec une part de 42%, Pierangelo de 29% et Gianpaolo de 29%. L'organe administratif comprend un Conseil d'administration et son Président est l'actionnaire et administrateur, Mr Girardello Bruno.

PIGI SRL n'est soumise ni à des procédures d'insolvabilité ni à une procédure de liquidation.

2) *Société absorbée:*

FIGI SOPARFI S.A. ayant son siège juridique au Grand-Duché de Luxembourg, Avenue de la Faïencerie 38, capital social de 751.400,00 Euros (sept cent cinquante-et-un mille quatre cent euros virgule zéro zéro) entièrement versé, représenté par 14 450 actions de la valeur nominale de 52,00 Euros (cinquante-deux), code fiscal italien n° 19962221966, Registre du Commerce de Luxembourg n° B57516.

La Société absorbée exerce l'activité d'achat et de gestion de participations financières sans bénéficiaire du régime fiscal particulier prévu par la Loi du 31 (trente et un) juillet 1929 (mille neuf cent vingt-neuf) et a été constituée en date du 17 (dix-sept) décembre 1996 (mille neuf cent quatre-vingt-seize) en tant que «société anonyme» de droit luxembourgeois par acte de Maître Hellinckx.

Avant le 27 (vingt-sept) avril 2005 (deux mille cinq), date à laquelle la Société absorbante PIGI SRL a acheté la totalité du lot d'actions de la Société absorbée, Messieurs Girardello étaient toujours actionnaires de FIGI SOPARFI SA: Bruno avec une part de 45,744%, Pierangelo de 27,128% et Gianpaolo de 27,128%; à ce jour, la Société absorbée est donc entièrement et directement possédée par PIGI SRL et n'est soumise ni à des procédures d'insolvabilité ni à une procédure de liquidation.

L'organe administratif comprend un Conseil d'administration de six membres (Girardello Bruno, Pierangelo, Gianpaolo, De Maria Andrea, Ciampoli Annalisa et Moraldi Riccardo).

6) *Acte constitutif de la société absorbante, avec les éventuelles modifications découlant de la fusion*

Suite à la fusion par absorption de FIGI SOPARFI S.A., le Statut de la Société absorbante PIGI SRL ne subira aucune modification. Ledit Statut est, dans tous les cas, annexé au présent Projet de fusion comme «Annexe 3» car il en fait partie intégrante et substantielle.

En particulier, l'opération de fusion n'entraînera pas de variation du capital social de la PIGI SRL car cette dernière possédant une participation totale dans FIGI SOPARFI SA, la Société absorbante devra annuler la valeur de la participation contre la valeur des capitaux propres de la Société absorbée en relevant une différence négative due à l'annulation de la participation, correspondant à la différence négative entre la valeur des capitaux propres de la société en participation et la valeur de la participation détenue (mali d'attribution de la participation).

Pas même les activités qui constituent l'objet social de PIGI SRL ne feront l'objet d'une modification car celles-ci s'avèrent répondre parfaitement au rôle que cette même société doit revêtir au sein de l'ensemble du groupe, à savoir celui d'unique holding du groupe Girardello.

Le Statut de la Société absorbée ne revêt, quant à lui, aucune importance, car avec la fusion-absorption, la Société absorbée cessera d'exister et transférera ses rapports juridiques et économiques à la Société absorbante.

7) *La parité de change des actions ou des parts et l'éventuelle soulte en argent*

L'absorption de FIGI SOPARFI SA se fera sans allocation de nouvelles parts, la Société absorbante étant l'unique actionnaire de la Société absorbée. Comme prévu, cette même absorbante procédera à l'annulation de sa participation dans cette dernière détenue sans échange, conformément aux dispositions de l'art. 2504-ter du code civil.

Étant donné la Situation patrimoniale de la Société absorbante au 31 (trente-et-un) décembre 2006 (deux mille six)

34808

PIGI SRL

Situation patrimoniale au 31 décembre 2006

(Montants en Euros)

Immobilisations incorporelles	1.380,00	Capital social	50.000,00
	16.027,00		
PARTICIPATIONS FIGI SOPARFI SA	300,00	Réserve légale	10.000,00
	16.028,00		
Total actif immobilisé	680,00	Autres réserves	5.396.328,00
Créances *	3.339,38	Résultat de période 1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2006	1.175.462,56
Disponibilités liquides	52.018,38	Total capitaux propres	6.631.790,56
Total actif roulant	55.357,76	Dettes env/ex-Actionnaires FIGI S.SA à plus d'un an	8.400.000,00
		Dettes env/ex-actionnaires FIGI S.SA à moins d'un an	1.050.000,00
		Dettes à moins d'un an **	2.247,20
		Total capital étranger	9.452.247,20
Total actif:	<u>16.084.037,76</u>	Total passif:	<u>16.084.037,76</u>

dont les détails suivants:

Créances*	3.339,38	
	3.339,38 env/Trésor public	
Dettes à moins d'un an**	2.247,20	
	1.047,20 env/expert-comptable	
	1.000,00 env/administrateurs	
	env/gestionnaire fichiers	
	200,00 informatiques	

et la Situation patrimoniale de la Société absorbée au 31 (trente-et-un) décembre 2006 (deux mille six)

FIGI SOPARFI SA

Situation patrimoniale au 31 décembre 2006

(Montants en Euros)

Immobilisations financières	4.230.360,44	Capital social	751.400,00
	4.230,00		3.065,00
Total actif immobilisé	360,44	Réserve prime sur actions	794,92
		Réserve légale	75.134,00
Créances *	143.002,19	Résultat exercices précédents	458.141,91
Disponibilités	61.501,47	Résultat de période 1 ^{er} juillet 2006-31 décembre 2006	11.269,12
			4.339,00
Total actif roulant	204.503,66	Total capitaux propres	201,71
		Dettes à plus d'un an **	46.481,12
		Dettes à moins d'un an ***	49.181,27
		Total capital étranger	95.662,39
Total actif:	<u>4.434.864,10</u>	Total passif:	<u>4.434.864,10</u>

dont les détails suivants:

Créances*	143.002,19	
	75.000,00 env/sociétés en participation pour dividendes	
	67.809,44 env/actionnaires pour acomptes	
	192,75 impôts payés d'avance	

34809

Dettes à plus d'un an**	46.481,12	46.481,12 pour acq. particip. CAMPOLONGO Srl
Dettes à moins d'un an**	49.181,27	34.942,00 env/Trésor public pour provision d'impôts
		14.210,52 env/chamb. com. pour provision pour cotisations
		28,75 env/chambre de commerce pour cotis.
Imm. financières	4.230.360,44	4.230.360,44 contrôle 94% IMG SpA

Ce dernier poste, «Immobilisations financières», est uniquement constitué de la participation, pour 94%, au Capital social de la société IMG SPA, ayant son siège juridique à RIESE PIO X (TV), Via castellana, n° 63, code fiscal et TVA numéro 00761880269, Registre des Sociétés de Trévise numéro 00761880269, R.E.A. de la Chambre de Commerce de Trévise numéro 143982. Le capital social de la société contrôlée IMG SPA est égal à 863.200,00 Euros et constitué de 863.200 actions de 1,00 Euro nominal chacune. La participation de FIGI SOPARFI SA dans IMG SPA, égale à 811.408 actions d'1,00 Euro nominal chacune, est inscrite au compte du coût d'achat, qui représente également la valeur fiscalement reconnue, égale à 4.230.360,44 Euros.

À la fin du processus de fusion, la Société absorbante présentera une Situation patrimoniale répondant presque à celle qui est reportée ci-après, sous réserve de prendre en compte les effets des mouvements économiques relatifs à la fraction de période 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date de prise d'effet de la fusion.

PIGI SRL

Situation patrimoniale au 1^{er} janvier 2007

(Montants en Euros)

Immobilisations incorporelles	1.380,00	Capital social	50.000,00
Immobilisations financières	4.230.360,44	Réserve légale	10.000,00
Mali d'attribution de la participation		Autres réserves	5.396.327,84
	11.688.098,29	Résultat de période 1 ^{er} janvier 2006-31	
Total actif immobilisé	15.919.838,73	décembre 2006	1.175.860,06
Créances	164.401,91	Total capitaux propres	6.632.187,90
Disponibilités liquides	113.519,85	Dettes env/ex-Actionnaires FIGI SOPAR-	
Total actif roulant	277.921,76	FI SA	9.450.000,00
		Dettes à plus d'un an	46.481,12
		Dettes à moins d'un an	69.091,47
		Total capital étranger	9.565.572,59
Total actif:	16.197.760,49	Total passif:	16.197.760,49

L'opération génère un mali d'attribution de la participation de 11.688.098,29 Euros car la valeur d'inscription de la participation de PIGI SRL dans FIGI SOPARFI SA (coût d'achat) est de Euro 16.027.000,00 Euros contre des capitaux propres de la Société absorbée de 4.339.201,71 Euros.

De manière générale, le mali de fusion dû à l'annulation de la participation peut, d'un point de vue comptable, être porté à l'accroissement des biens de la société absorbée (par exemple, terrains, bâtiments, participations, installations, machines, etc.); dans le cas où la valeur de marché de ces derniers ne serait pas en mesure d'absorber complètement le mali de fusion, la partie du mali non attribuée aux biens de la société absorbée est inscrite au compte du fonds de commerce, si la capacité de produire un revenu existe, même en perspective; dans le cas contraire, c'est-à-dire si le mali est issu d'une «mauvaise affaire» et ne trouve de justification ni dans une plus grande valeur des éléments d'actif et de passif de la société absorbée ni dans le fonds de commerce produit par cette dernière, il devra être relevé comme composant négatif dans le compte des pertes et profits.

Dans le cas présent, les administrateurs des sociétés participantes à la fusion considèrent que le mali généré par l'opération est largement couvert par la valeur de marché des actions possédées à ce jour par FIGI SOPARFI SA, que ces dernières sont absorbées par l'opération par PIGI SRL (94% des actions du capital social de IMG SPA, dont le siège est à RIESE PIO X, autre société d'exploitation du groupe Girardello) et qu'elles sont évaluées dans la situation patrimoniale de FIGI SOPARFI SA au coût historique de 4.230.360,44 Euros. En effet, ces actions, concernant une société (IMG SPA) avec un chiffre d'affaires d'environ 31 millions d'euros à ce jour et des bénéfices nets moyens d'environ 600.000,00 euros (environ 800.000,00 euros en 2006 seulement) au cours de ces trois dernières années, incluent amplement la valeur de 16.000.000,00 Euros à laquelle était évaluée dans le bilan PIGI la participation dans FIGI SOPARFI SA, annulée suite à l'opération.

Le mali d'attribution de la participation résultant de l'opération de 11.688.098,29 Euros est donc inscrit au bilan par la société absorbante PIGI SRL et imputé à l'accroissement de la valeur des participations immobilisées dans IMG SPA absorbées suite à l'opération de fusion.

Enfin, une allusion à l'aspect fiscal de l'opération: la fusion en question, entre une société de capitaux et une société résidant dans un autre État membre de la CEE et soumise à l'un des impôts sur le revenu spécifiés dans l'annexe B au TUIR (Texte unique des impôts sur les revenus), est fiscalement neutre, tel qu'édicte par les articles 178 et 179 du TUIR DPR 917/1986, même relativement aux éléments d'actif et de passif des sociétés fusionnées et au mali de fusion. Par conséquent, dans la société absorbante PIGI SRL, au terme de l'opération de fusion et après l'attribution du mali d'attribution de la participation IMG SPA possédée par l'absorbée FIGI SOPARFI SA, les actions de IMG SPA détenues seront inscrites au bilan à la valeur comptable de 15.918.358,73 Euros, mais conserveront une valeur fiscalement reconnue égale à la valeur du taux d'imposition que celles-ci avaient dans FIGI SOPARFI SA, à savoir égale à 4.230.360,44 Euros.

En substance, le mali d'attribution de la participation résultant de l'opération de fusion, bien qu'imputé, du point de vue comptable, aux participations enregistrées dans le bilan de l'absorbante, ne revêt aucune valeur fiscale, dans le plein respect des dispositions prévues aux articles 172, 178 et 179 du T.U.I.R.

8) Les modalités d'allocation des actions ou parts de la société absorbante

Pour les raisons citées précédemment, la Société absorbante, PIGI SRL, n'allouera pas de parts en remplacement des actions de la Société absorbée possédées par cette dernière et annulées suite à la fusion.

9) La date à partir de laquelle ces parts participent aux bénéfices

Pour les raisons citées précédemment, la Société absorbante PIGI SRL n'allouera pas de parts en remplacement des actions de la Société absorbante possédées par cette dernière et toutes annulées suite à la fusion.

10) Date à compter de laquelle les opérations des sociétés participantes à la fusion sont imputées au bilan de la société absorbante

A) Prise d'effet de la fusion

La fusion prendra effet, au sens de l'art. 2504-bis du code civil italien, à partir de la dernière des inscriptions au Bureau du Registre des Sociétés de l'acte de fusion conservé auprès du Registre des Sociétés de Trévis et, au sens de l'art. 9 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915, à partir du dernier dépôt effectué au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

B) Effets comptables et fiscaux de la fusion

L'alinéa 3, toujours de l'art. 2504-bis du code civil, délimite les marges à l'intérieur desquelles il est possible d'attribuer des effets rétroactifs à la fusion tels que la «date à compter de laquelle les opérations des sociétés participantes à la fusion sont imputées au bilan de la société absorbante»^{VIII} : dans la ligne de ladite prévision législative, et conformément aux prévisions fiscales visées à l'art. 179, alinéa 1^{er}, du DPR 917/1986 (qui renvoie à l'art. 172, al. 9, du DPR 917/1986) aux fins comptables et des impôts sur les revenus, la fusion prendra effet à compter de la date de clôture du dernier exercice de la Société absorbante, 31 (trente-et-un) décembre 2006 (deux mille six), par conséquent, la fusion prendra effet à compter du 1^{er} (un) janvier 2007 (deux mille sept).

La Société absorbante doit donc relever seulement les soldes des comptes de patrimoine et de revenu relatifs à la fraction de période de la Société absorbée.

11) Traitement éventuellement réservé à des catégories particulières d'actionnaires

Il n'existe pas de catégories d'actionnaires ou de parts bénéficiant d'un traitement particulier ou privilégié. Tous les actionnaires et parts ont les mêmes prérogatives.

12) Avantages particuliers éventuellement proposés en faveur des sujets à qui revient l'administration des sociétés participantes à la fusion

Il n'existe pas de bénéfices ou d'avantages particuliers en faveur des Administrateurs tant de la société absorbée que de la société absorbante.

13) Obligations formelles et divers

a) Publicité

Le présent projet sera déposé:

- réglementation italienne: au Registre des Sociétés de Trévis;
- réglementation luxembourgeoise: au «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations», conformément à l'article 9 de la loi luxembourgeoise du 15 août 1915.

b) Bilans et situation patrimoniale

Le projet de fusion, les bilans des trois exercices précédents et une situation patrimoniale se référant à une date non antérieure à plus de 4 mois seront disponibles auprès des sièges des sociétés dans les trente jours précédant l'assemblée.

c) Dissolution de la société absorbée

La société absorbée sera dissoute suite à la réalisation définitive de la fusion, sans que la liquidation soit nécessaire.

d) Approbation par les assemblées

La fusion sera soumise à l'approbation des assemblées extraordinaires des sociétés PIGI SRL et FIGI SOPARFI SA Castelfranco Veneto (TV) et Luxembourg (LUX), 6 avril 2007.

Pour le Conseil d'administration de FIGI SOPARFI SA

M. Riccardo / G. Pierangelo

Pour le Conseil d'administration de PIGI SRL

G. Bruno

Le Président

^I «Dans le cas d'une fusion entre sociétés, si l'une d'elles a contracté des dettes pour acquérir le contrôle de l'autre et si, suite à la fusion, le patrimoine de cette dernière vient constituer une garantie générale ou une source de remboursement desdites dettes, la réglementation du présent article est appliquée.omissis....»

^{II} Operazioni straordinarie, De Rosa L.-Russo A., par Frizzera B., Il Sole 24 ore, 2006, page 58

^{III} Cf. L.G. Picone, Il leverage buy out nella riforma del diritto societario, page 1408 et suivantes

^{IV} Operazioni straordinarie, De Rosa L.-Russo A., par Frizzera B., Il Sole 24 ore, 2006, page 59

^V La fusione delle società, Magliulo F., par Laurini G., Ipsoa, chap. 7

^{VI} La fusione delle società, Magliulo F., par Laurini G., Ipsoa, page 61

^{VII} La fusione delle società, Magliulo F., par Laurini G., Ipsoa, page 65

^{VIII} Art. 2501-ter, n ° 6, code civil.

Référence de publication: 2007038947/5878/465.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05439. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

MGP Asia (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.241.

—
Extrait des résolutions des associés du 19 février 2007

Il résulte des dites résolutions que:

L'Assemblée a nommé Monsieur Simon Joseph Treacy demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong comme gérant avec effet au 19 février 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008 en remplacement de Monsieur James Anthony Martin Quille demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kongll a été décidé:

Pour MGP ASIA (LUX) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007035245/3648/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Corporate I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 126.891.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den fünften April.

Vor der unterzeichnenden Notarin Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg) in Vertretung ihres verhinderten Kollegen Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt,

Sind erschienen:

1) Herr Klaus-Michael Vogel, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der DWS INVESTMENT S.A., L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer;

2) Die Aktiengesellschaft DWS INVESTMENT S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.754, mit Sitz in Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Die Erschienenen sind beide hier vertreten durch:

Herrn Dr. Holger R uth, wohnhaft in Bitburg, Deutschland,
auf Grund von zwei privatschriftlichen Vollmachten, die am 28. M rz 2007 unterschrieben wurden.

Diese Vollmachten, nachdem sie vom Vollmachtnehmer und vom amtierende Notar ne varietur unterzeichnet wurden, bleiben gegenw rtiger Urkunde als Anlage beigef gt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen erkl ren, eine Aktiengesellschaft in Form einer Gesellschaft mit variablem Kapital «SICAV» zu errichten, welcher sie folgende Satzung zu Grunde legen:

Art. 1. Die Gesellschaft.

1. Es besteht eine Gesellschaft unter der Bezeichnung CORPORATE I.

2. Die Gesellschaft ist eine in Luxemburg als SICAV (Soci t  d'Investissement   Capital Variable) gegr ndete offene Investmentgesellschaft. Die Gesellschaft kann dem Anleger nach freiem Ermessen einen oder mehrere Teilfonds anbieten (Umbrella-Konstruktion). Die Gesamtheit der Teilfonds ergibt den Umbrellafonds. Im Verh ltnis zu Dritten haften die Verm genswerte eines Teilfonds lediglich f r die Verbindlichkeiten und Zahlungsverpflichtungen, die diesen Teilfonds betreffen. Es k nnen jederzeit weitere Teilfonds aufgelegt und / oder ein oder mehrere bestehende Teilfonds aufgel st oder zusammengelegt werden. Innerhalb jedes Teilfonds k nnen dem Anleger eine oder mehrere Anteilklassen angeboten werden (multi-share-class-Konstruktion). Die Gesamtheit der Anteilklassen ergibt den Teilfonds. Es k nnen jederzeit weitere Anteilklassen aufgelegt und / oder eine oder mehrere bestehende Anteilklassen aufgel st oder zusammengelegt werden. Anteilklassen k nnen zu Kategorien von Anteilen zusammengefasst werden.

3. Die vertraglichen Rechte und Pflichten der Anteilhaber sind in dieser Satzung geregelt, deren g ltige Fassung sowie  nderungen derselben im «M morial, Recueil des Soci t s et Associations», dem Amtsblatt des Gro herzogtums Luxemburg («M morial»), ver ffentlicht sind. Durch den Kauf eines Anteils erkennt der Anteilhaber die Satzung sowie alle genehmigten und ver ffentlichten  nderungen derselben an.

4. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Verkauf und die Verwaltung von Wertpapieren und sonstigen zul ssigen Verm genswerten nach dem Grundsatz der Risikostreuung. Die Gesellschaft handelt dabei auf der Grundlage und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes  ber die Organismen f r gemeinsame Anlagen vom 20. Dezember 2002 in der jeweiligen Fassung.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Bei Eintritt au ergew hnlicher Umst nde politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur, welche die Gesch ftst tigkeit der Gesellschaft oder die Kommunikation mit dem Gesellschaftssitz behindern oder zu behindern drohen, kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz zeitweilig ins Ausland verlegen. Eine solche Sitzverlegung  ndert an der luxemburgischen Staatsangeh rigkeit der Gesellschaft nichts.

Art. 4. Die Gesellschafterversammlung.

1. Die Gesellschafterversammlung repr sentiert die Gesamtheit der Anteilhaber, unabh ngig davon an welchem Teilfonds die Anteilhaber beteiligt sind. Sie kann  ber alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Die Beschl sse der Gesellschafterversammlung in Angelegenheiten der Gesellschaft insgesamt binden alle Anteilhaber.

2. Die ordentliche Gesellschafterversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Voraus festgelegten Ort am 15. Mai eines jeden Jahres um 11.00 Uhr statt. Falls der 15. Mai eines Jahres ein Samstag, ein Sonntag oder ein Bankfeiertag ist, findet die Gesellschafterversammlung am darauf folgenden Bankarbeitstag statt. Die Anteilhaber k nnen sich auf der Gesellschafterversammlung vertreten lassen. Beschl sse werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen der auf dieser Versammlung anwesenden und vertretenen Anteilhaber gefasst. Im  brigen findet das Gesetz  ber die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 Anwendung.

Sonstige Versammlungen der Anteilhaber werden an dem Ort und an dem Tag abgehalten, die in der jeweiligen Versammlungsmitteilung angegeben sind.

3. Die Gesellschafterversammlung kann durch den Verwaltungsrat einberufen werden. Einladungen zu Gesellschafterversammlungen werden im M morial, in einer Luxemburger Zeitung sowie in weiteren Zeitungen, welche der Verwaltungsrat f r zweckm sig h lt, ver ffentlicht. Soweit alle Anteilhaber anwesend oder vertreten sind und best tigen, dass sie Kenntnis von der Tagesordnung haben, kann auf eine f rmliche Einladung verzichtet werden.

Art. 5. Der Verwaltungsrat.

1. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, die nicht Aktion re der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden f r die Dauer von bis zu sechs Jahren bestellt; sie k nnen von der Gesellschafterversammlung jederzeit abberufen werden. Eine Wiederwahl ist m glich. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so k nnen die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorl ufigen Nachfolger bestimmen, dessen Bestellung von der n chstfolgenden Gesellschafterversammlung best tigt werden muss.

2. Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, alle Gesch fte zu t tigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erf llung des Gesellschaftszwecks notwendig oder n tzlich erscheinen. Er ist zust ndig f r alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz oder nach dieser Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

3. Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen, der in den Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz hat.

4. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend (wobei dies auch im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz möglich ist) oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, das dazu bevollmächtigt wurde. In Dringlichkeitsfällen kann auch die Beschlussfassung durch Brief, elektronischer Post, Telegramm, Telekopie oder Fernschreiben erfolgen. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten des Verwaltungsrats. Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch in Form von Umlaufbeschlüssen mit identischen Inhalt verabschiedet werden, welche in einfacher oder mehrfacher Ausfertigung von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

5. Die Gesellschaft wird grundsätzlich durch gemeinschaftliche Unterschrift von mindestens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtsverbindlich verpflichtet.

6. Der Verwaltungsrat kann einzelnen Verwaltungsratsmitgliedern oder Dritten für die Gesamtheit oder einen Teil der täglichen Geschäftsführung die Vertretung der Gesellschaft übertragen. Die Übertragung auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats bedarf der Einwilligung der Gesellschafterversammlung.

7. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung zu unterzeichnen. Vollmachten sind dem Protokoll anzuheften.

8. Kein Vertrag und kein Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Rechtsperson wird dadurch beeinträchtigt oder unwirksam, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Bevollmächtigte der Gesellschaft in dieser anderen Gesellschaft oder Rechtsperson ein Eigeninteresse haben oder darin eine Funktion als Verwaltungsratsmitglied, Teilhaber, Gesellschafter, Bevollmächtigter oder Angestellter ausüben.

9. Wenn ein Verwaltungsratsmitglied oder ein Bevollmächtigter der Gesellschaft an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft ein Eigeninteresse hat, so muss er hierüber dem Verwaltungsrat Mitteilung machen. In diesem Fall kann er weder an den Beratungen noch an der Abstimmung über dieses Geschäft teilnehmen. Der nächsten Gesellschafterversammlung ist hierüber Bericht zu erstatten.

10. Der Begriff «Eigeninteresse» findet keine Anwendung auf jedwede Angelegenheit, Beziehung oder Geschäft, die mit einer Gesellschaft des Deutsche Bank Konzerns oder jeder anderen Gesellschaft oder Rechtsperson, die von Zeit zu Zeit vom Verwaltungsrat frei bestimmt werden können, bestehen.

11. Der Verwaltungsrat kann unter eigener Verantwortung eine Verwaltungsgesellschaft benennen und diese beauftragen, alle in Anhang II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 beschriebenen Aufgaben der gemeinsamen Anlageverwaltung wahrzunehmen. Die Benennung einer Verwaltungsgesellschaft ist dem jeweils gültigen Verkaufsprospekt zu entnehmen.

Art. 6. Gesellschaftskapital.

1. Das Gesellschaftskapital entspricht zu jeder Zeit dem Gesamtnettowert der verschiedenen Teilfonds der Gesellschaft («Netto-Gesellschaftsvermögen») und wird repräsentiert durch Gesellschaftsanteile ohne Nennwert, die als Namensanteile und/oder als Inhaberanteile ausgegeben werden können.

Für Kapitalveränderungen sind die allgemeinen Vorschriften des Luxemburger Handelsrechts über die Veröffentlichung und Eintragung im Handelsregister hinsichtlich der Erhöhung und Herabsetzung von Aktienkapital nicht maßgebend.

2. Das Gesellschaftsmindestkapital beträgt 1.250.000,- Euro und wird innerhalb von sechs Monaten nach Gründung der Gesellschaft erreicht. Das Gründungskapital der Gesellschaft beträgt 31.000,- Euro, eingeteilt in 310 Aktien ohne Nennwert.

3. Der Verwaltungsrat wird gemäß Artikel 133 des Gesetzes über Organismen für gemeinsame Anlagen vom 20. Dezember 2002 in der jeweiligen Fassung das Gesellschaftskapital verschiedenen Teilfonds zuordnen.

4. Der Verwaltungsrat kann jederzeit gegen Zahlung des Ausgabepreises zu Gunsten der Gesellschaft neue Gesellschaftsanteile in einer Anteilklasse bzw. im jeweiligen Teilfonds ausgeben, ohne dass den bis dahin existierenden Anteilinhabern jedoch ein Vorzugsrecht auf Zeichnung dieser neuen Anteile zusteht. Der Verwaltungsrat kann die Befugnis zur Ausgabe neuer Anteile an ein Verwaltungsratsmitglied und / oder an jeden ordnungsgemäß bevollmächtigten Dritten übertragen. Das Gesellschaftsvermögen des jeweiligen Teilfonds wird in Wertpapieren und anderen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten angelegt, im Einklang mit der Anlagepolitik des entsprechenden Teilfonds, wie sie vom Verwaltungsrat bestimmt wird und unter Berücksichtigung der gesetzlichen oder vom Verwaltungsrat aufgestellten Anlagebeschränkungen.

Beim Kauf erfolgt die Belastung des Gegenwertes zwei Bankgeschäftstage nach Anteilausgabe, beim Verkauf erfolgt die Gutschrift des Gegenwertes zwei Bankgeschäftstage nach Rücknahme der Anteile, es sei denn im Besonderen Teil des Verkaufsprospektes eines Teilfonds wird eine abweichende Regelung getroffen

5. Der Ausgabepreis bei der Ausgabe neuer Anteile entspricht dem Anteilwert gemäß Artikel 12 zuzüglich eines Ausgabeaufschlags.

Art. 7. Die Depotbank. Im Rahmen der gesetzlichen Erfordernisse wird die Gesellschaft einen Depotbankvertrag mit einer Bank im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Zugang zum Finanzsektor und dessen Überwachung einschließlich nachfolgender Ergänzungen abschließen.

Die Depotbank übernimmt die Verpflichtungen und Verantwortlichkeiten entsprechend dem Gesetz über Organismen für gemeinsame Anlagen vom 20. Dezember 2002 in der jeweiligen Fassung.

Die Depotbank sowie die Gesellschaft sind berechtigt, die Depotbankbestellung jederzeit schriftlich mit einer Frist von drei Monaten zu kündigen. Eine solche Kündigung wird wirksam, wenn die Gesellschaft mit Genehmigung der zuständigen Aufsichtsbehörde eine andere Bank zur Depotbank bestellt und diese die Pflichten und Funktionen als Depotbank übernimmt, bis dahin wird die bisherige Depotbank zum Schutz der Interessen der Anteilhaber ihren Pflichten und Funktionen als Depotbank vollumfänglich nachkommen.

Art. 8. Abschlussprüfung. Die Jahresabschlüsse der Gesellschaft werden von einem Wirtschaftsprüfer kontrolliert, der vom Verwaltungsrat ernannt wird.

Art. 9. Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik. Der Verwaltungsrat legt die Anlagepolitik fest, nach welcher die Vermögenswerte der Gesellschaft investiert werden. Die Vermögenswerte der Gesellschaft sind nach dem Grundsatz der Risikostreuung und im Rahmen der Anlageziele und -grenzen, wie sie in den von der Gesellschaft veröffentlichten Verkaufsprospekten beschrieben werden, anzulegen.

Das Vermögen der Teilfonds wird im Rahmen des Gesetzes über Organismen für gemeinsame Anlagen vom 20. Dezember 2002 in der jeweiligen Fassung investiert.

Die Teilfonds investieren insbesondere - jedoch nicht abschließend - in:

- Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die an einem geregelten Markt oder an einem anderen Markt eines Mitgliedstaates der EU oder eines Nicht-Mitgliedstaates, der geregelt, anerkannt und für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden, vor allem in den Märkten Europas, Asiens, Amerikas oder Afrikas.

- Wertpapiere und Geldmarktinstrumente aus Neuemissionen, sofern die Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten, dass die Zulassung zum Handel an einer Börse oder einem anderen geregelten Markt beantragt ist, der anerkannt ist, für das Publikum offen ist und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, und die Zulassung spätestens vor Ablauf eines Jahres nach Emission erlangt wird

- Anteile von Organismen für gemeinsamen Anlagen in Wertpapieren und Organismen für gemeinsame Anlagen. Sofern für einen Teilfonds nicht anders vorgesehen, kann ein Teilfonds höchstens 10% seines Netto-Teilfondsvermögens in Anteile anderer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapiere und/oder Organismen für gemeinsame Anlage anlegen.

- Sichteinlagen oder kündbare Einlagen mit einer Laufzeit von höchstens zwölf Monaten bei Kreditinstituten, sofern das betreffende Kreditinstitut seinen Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union hat oder - falls sich der Sitz des Kreditinstituts in einem Staat befindet, der nicht Mitgliedstaat der Europäischen Union ist - es Aufsichtsbestimmungen unterliegt, die nach Auffassung der Commission de Surveillance du Secteur Financier denjenigen des Gemeinschaftsrechts gleichwertig sind

- Derivate, die an einem geregelten Markt oder an einem anderen Markt eines Mitgliedstaates der EU oder eines Nicht-Mitgliedstaates, der geregelt, anerkannt und für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden, als auch Over-the-Counter Derivate

- Geldmarktinstrumente, die nicht auf einem geregelten Markt gehandelt werden und die üblicherweise auf dem Geldmarkt gehandelt werden, liquide sind und deren Wert jederzeit genau bestimmt werden kann, sofern die Emission oder der Emittent dieser Instrumente selbst Vorschriften über den Einlagen- und den Anlegerschutz unterliegt.

- Die Teilfonds können abweichend vom Grundsatz der Risikostreuung bis zu 100% ihres Vermögens in Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder seinen Gebietskörperschaften, von einem Staat außerhalb der Europäischen Union oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakter, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der Europäischen Union angehören, begeben oder garantiert werden, sofern das Teilfondsvermögen in Wertpapiere investiert, die im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben wurden, wobei Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30% des Teilfondsvermögens nicht überschreiten dürfen.

Art. 10. Gesellschaftsanteile.

1. Die Anteile können als Namensanteile oder als Inhaberanteile ausgegeben werden. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Anteile besteht nicht.

Sollten Anteile als Namensanteile ausgegeben werden ist das Anteilinhaberregister schlüssiger Beweis für das Eigentum an diesen Anteilen. Sofern für einen Teilfonds/Anteilklasse nicht anders vorgesehen, werden Anteilsbruchteile von Namensanteilen auf Zehntausendstel kaufmännisch gerundet ausgegeben. Eine Rundung kann für den jeweiligen Anteilinhaber oder den Fonds vorteilhaft sein.

Die Ausgabe von Namensanteilen erfolgt ohne Anteilscheine.

Der Verwaltungsrat kann die Ausgabe von Inhaberanteilen beschließen, die durch eine oder mehrere Globalurkunden verbrieft werden.

Diese Globalurkunden werden auf den Namen der Gesellschaft ausgestellt und bei den Clearingstellen hinterlegt. Die Übertragbarkeit der durch eine Globalurkunde verbrieften Inhaberanteile unterliegt den jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen sowie den Vorschriften und Verfahren der mit der Übertragung befassten Clearingstelle. Anleger erhalten

die durch eine Globalurkunde verbrieften Inhaberanteile durch Einbuchung in die Depots ihrer Finanzmittler, die direkt oder indirekt bei den Clearingstellen geführt werden. Solche durch eine Globalurkunde verbrieften Inhaberanteile sind gemäß und in Übereinstimmung mit den in diesem Verkaufsprospekt enthaltenen Bestimmungen, den an der jeweiligen Börse geltenden Regelungen und/oder den Regelungen der jeweiligen Clearingstelle frei übertragbar. Anteilinhaber, die nicht an einem solchen System teilnehmen, können durch eine Globalurkunde verbrieften Inhaberanteile nur über einen am Abwicklungssystem der entsprechenden Clearingstelle teilnehmenden Finanzmittler übertragen.

Alle Anteile innerhalb einer Anteilklasse bzw. eines Teilfonds haben gleiche Rechte. Die Rechte der Anteilinhaber in verschiedenen Anteilklassen innerhalb eines Teilfonds können voneinander abweichen, sofern dies bei der Ausgabe der jeweiligen Anteile klargestellt wurde. Anteile werden von der Gesellschaft nach Eingang des Anteilwerts zu Gunsten der Gesellschaft unverzüglich ausgegeben.

Ausgabe und Rücknahme der Anteile erfolgt bei der Gesellschaft, einer benannten Verwaltungsgesellschaft sowie über jede Zahlstelle.

2. Jeder Anteilinhaber hat Stimmrecht auf der Gesellschafterversammlung. Das Stimmrecht kann in Person oder durch Stellvertreter ausgeübt werden. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme.

3. Die Gesellschaft kann in ihrer eigenen Verantwortung und in Übereinstimmung mit den im Verkaufsprospekt näher festgelegten Bedingungen Wertpapiere für eine Zeichnung in Zahlung nehmen («Sacheinlage»), soweit die Gesellschaft davon ausgeht, dass dies im Interesse der Anteilinhaber ist. Der Geschäftsgegenstand der Unternehmen, deren Wertpapiere für eine Zeichnung in Zahlung genommen werden, hat jedoch der Anlagepolitik und den Anlagebeschränkungen des jeweiligen Teilfonds zu entsprechen. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft kann nach eigenem Ermessen alle oder einzelne Wertpapiere, die als Zahlung für eine Zeichnung angeboten werden ohne Angabe von Gründen ablehnen. Sämtliche durch die Sacheinlage verursachten Kosten fallen in voller Höhe dem Zeichner zur Last. Die Gesellschaft ist verpflichtet, durch den Abschlussprüfer der Gesellschaft einen Bewertungsbericht erstellen zu lassen, aus dem insbesondere die Menge, die Bezeichnung, der Wert sowie die Bewertungsmethode für diese Wertpapiere hervorgehen.

4. Ausgabe und Rücknahme der Anteile sowie die Auszahlung von Ausschüttungen erfolgen durch die Gesellschaft, den Transfer Agent sowie über jede Zahlstelle.

Art. 11. Beschränkungen der Ausgabe von Anteilen. Die Gesellschaft kann jederzeit aus eigenem Ermessen einen Zeichnungsantrag zurückweisen oder die Ausgabe von Anteilen zeitweilig beschränken, aussetzen oder endgültig einstellen oder Anteile gegen Zahlung des Rücknahmepreises zurückkaufen, wenn dies im Interesse der Anteilinhaber, im öffentlichen Interesse, zum Schutz der Gesellschaft oder der Anteilinhaber erforderlich erscheint.

In diesem Fall wird die Verwaltungsgesellschaft oder Zahlstelle der Gesellschaft auf nicht bereits ausgeführte Zeichnungsanträge eingehende Zahlungen unverzüglich zurückzahlen.

Art. 12. Anteilwertberechnung.

1. Das Gesamt-Gesellschaftsvermögen der SICAV CORPORATE I wird in Euro ausgedrückt.

2. Der Wert eines Anteils wird für jede Anteilklasse eines Teilfonds regelmäßig festgelegt, und zwar nicht weniger als zweimal im Monat («Bewertungstag»). Die Gesellschaft kann die Anteilwertberechnung im Rahmen der gesetzlichen Grenzen an Dritte auslagern. Der Anteilwert wird für jede Anteilklasse eines Teilfonds in der Referenzwährung der Anteilklasse des jeweiligen Teilfonds ausgedrückt. Er wird unter Berücksichtigung der nachfolgend aufgeführten Bewertungsregeln an jedem Bewertungstag wie folgt ermittelt:

Zunächst wird das Netto-Teilfondsvermögen als Summe der Vermögenswerte abzüglich der Verbindlichkeiten eines Teilfonds am Bewertungstag ermittelt. Sofern für einen Teilfonds nur eine Anteilklasse existiert, wird dieses Netto-Teilfondsvermögen sodann durch die Zahl der im Umlauf befindlichen Anteile des Teilfonds dividiert. Sofern für einen Teilfonds mehrere Anteilklassen begeben sind, wird der jeweils prozentual auf eine Anteilklasse entfallende Teil des Netto-Teilfondsvermögens durch die Zahl der in der jeweiligen Anteilklasse im Umlauf befindlichen Anteile dividiert. Der Anteilwert kann auf die nächste Einheit der jeweiligen Währung entsprechend der Bestimmung durch den Verwaltungsrat auf- oder abgerundet werden. Sofern seit Bestimmung des Anteilwerts wesentliche Veränderungen in der Kursbestimmung auf den Märkten, auf welchen ein wesentlicher Anteil der Vermögensanlagen gehandelt oder notiert sind, erfolgten, kann die Gesellschaft, im Interesse der Anteilinhaber und der Gesellschaft die erste Bewertung annullieren und eine weitere Bewertung vornehmen.

3. Die Aktiva der Gesellschaft beinhalten vornehmlich:

- a) Wertpapiere und sonstige Anlagen des Gesellschaftsvermögens
- b) Flüssige Mittel einschließlich angefallener Zinsen
- c) Forderungen aus Dividenden und sonstigen Ausschüttungen
- d) Fällige Zinsforderungen sowie sonstige Zinsen auf Wertpapiere im Eigentum der Gesellschaft, soweit sie nicht im Marktwert dieser Wertpapiere enthalten sind.

e) Gründungs- und Niederlassungskosten, soweit diese noch nicht abgeschrieben sind

f) Sonstige Aktiva einschließlich Vorschusszahlungen.

4. Die Passiva der Gesellschaft enthalten insbesondere:

- a) Anleihen und fällige Verbindlichkeiten mit Ausnahme von Verbindlichkeiten gegenüber Tochtergesellschaften

- b) Sämtliche Verbindlichkeiten aus der laufenden Verwaltung des Gesellschaftsvermögens
 - c) Sämtliche sonstigen fälligen und nicht fälligen Verbindlichkeiten einschließlich angekündigter aber noch nicht erfolgter Ausschüttungen auf Anteile der Gesellschaft
 - d) Rückstellungen für zukünftige Steuern sowie sonstige Rücklagen, soweit sie vom Verwaltungsrat beschlossen oder gebilligt wurden
 - e) Alle sonstigen Verbindlichkeiten der Gesellschaft, gleich welcher Herkunft, mit Ausnahme der Eigenmittel.
5. Gesellschaftsanteile, deren Rücknahme beantragt wurde, sind als im Umlauf befindliche Anteile bis zum Bewertungstag der Rücknahme zu behandeln; der Rücknahmepreis gilt bis zur effektiven Zahlung als Verbindlichkeit der Gesellschaft.
6. Auszugebende Gesellschaftsanteile gelten als bereits ausgegebene Anteile ab dem für den Ausgabepreis maßgeblichen Bewertungstag. Der noch nicht gezahlte Ausgabepreis gilt bis zur Zahlung als Forderung der Gesellschaft.
7. Das jeweilige Netto-Teilfondsvermögen wird nach folgenden Grundsätzen berechnet:
- a) Wertpapiere bzw. Geldmarktinstrumente, die an einer Börse notiert sind, werden zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet.
 - b) Wertpapiere bzw. Geldmarktinstrumente, die nicht an einer Börse notiert sind, die aber an einem anderen organisierten Wertpapiermarkt gehandelt werden, werden zu einem Kurs bewertet, der nicht geringer als der Geldkurs und nicht höher als der Briefkurs zur Zeit der Bewertung sein darf und den die Gesellschaft für den bestmöglichen Kurs hält, zu dem die Wertpapiere verkauft werden können.
 - c) Falls solche Kurse nicht marktgerecht sind oder falls für andere als die unter Buchstaben a) und b) genannten Wertpapiere bzw. Geldmarktinstrumente keine Kurse festgelegt werden, werden diese Wertpapiere bzw. Geldmarktinstrumente ebenso wie alle anderen Vermögenswerte zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfbar bewertungsregeln festlegt.
 - d) Die flüssigen Mittel werden zu deren Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet.
 - e) Festgelder können zum Renditekurs bewertet werden, sofern ein entsprechender Vertrag zwischen der Gesellschaft und der Depotbank geschlossen wurde, gemäß dem die Festgelder jederzeit kündbar und der Renditekurs dem Realisierungswert entspricht.
 - f) Alle nicht auf die jeweilige Teilfondswährung lautenden Vermögenswerte werden zum letzten Devisenmittelkurs in die Teilfondswährung umgerechnet.
 - g) Die Preisfestlegung der Derivate, die der Fonds einsetzt, wird in üblicher vom Wirtschaftsprüfer nachvollziehbaren Weise erfolgen und unterliegt einer systematischen Überprüfung. Die für die Preisfestlegung der Derivate bestimmten Kriterien bleiben dabei jeweils über die Laufzeit der einzelnen Derivate beständig.
 - h) Credit Default Swaps werden unter Bezug auf standardisierte Marktkonventionen mit dem aktuellen Wert ihrer zukünftigen Kapitalflüsse bewertet, wobei die Kapitalflüsse um das Ausfallrisiko bereinigt werden. Zinsswaps erhalten eine Bewertung nach ihrem Marktwert, der unter Bezug auf die jeweilige Zinskurve festgelegt wird. Sonstige Swaps werden mit dem angemessenen Marktwert bewertet, der in gutem Glauben gemäß den von der Verwaltungsgesellschaft aufgestellten und von dem Wirtschaftsprüfer des Fonds anerkannten Verfahren festgelegt wird.
 - i) Die in dem Fonds enthaltenen Zielfondsanteile werden zum letzten festgestellten und verfügbaren Rücknahmepreis bewertet.
8. Es wird ein Ertragsausgleichskonto geführt.
9. Die Gesellschaft kann für umfangreiche Rücknahmeanträge, die nicht aus den liquiden Mitteln und zulässigen Kreditaufnahmen befriedigt werden können, den Anteilwert auf der Basis der Kurse des Bewertungstags bestimmen, an dem sie die erforderlichen Wertpapierverkäufe vornimmt; dies gilt dann auch für gleichzeitig eingereichte Zeichnungsanträge.
10. Die Vermögenswerte werden wie folgt zugeteilt:
- a) Das Entgelt aus der Ausgabe von Anteilen einer Anteilklasse innerhalb eines Teilfonds wird in den Büchern der Gesellschaft dem betreffenden Teilfonds zugeordnet und der entsprechende Betrag wird den prozentualen Anteil dieser Anteilklasse am Nettovermögen des Teilfonds entsprechend erhöhen. Vermögenswerte und Verbindlichkeiten sowie Einkünfte und Aufwendungen werden dem jeweiligen Teilfonds nach den Bestimmungen dieses Artikels zugeschrieben. Sofern solche Vermögenswerte, Verbindlichkeiten, Einkünfte oder Aufwendungen nach den Bestimmungen des Verkaufsprospekts nur einzelnen Anteilklassen zustehen, erhöhen bzw. vermindern sie den prozentualen Anteil dieser Anteilklassen am Netto-Teilfondsvermögen;
 - b) Vermögenswerte, welche auch von anderen Vermögenswerten abgeleitet sind, werden in den Büchern der Gesellschaft demselben Teilfonds bzw. derselben Anteilklasse zugeordnet, wie die Vermögenswerte, von welchen sie abgeleitet sind und zu jeder Neubewertung eines Vermögenswerts wird die Werterhöhung oder Wertminderung dem entsprechenden Teilfonds bzw. der entsprechenden Anteilklasse zugeordnet;
 - c) Sofern die Gesellschaft eine Verbindlichkeit eingeht, welche im Zusammenhang mit einem bestimmten Vermögenswert eines bestimmten Teilfonds bzw. einer bestimmten Anteilklasse oder im Zusammenhang mit einer Handlung

bezüglich eines Vermögenswerts eines bestimmten Teilfonds bzw. einer bestimmten Anteilklasse steht, so wird diese Verbindlichkeit dem entsprechenden Teilfonds bzw. der entsprechenden Anteilklasse zugeordnet;

d) Wenn ein Vermögenswert oder eine Verbindlichkeit der Gesellschaft nicht einem bestimmten Teilfonds zuzuordnen ist, so wird dieser Vermögenswert bzw. diese Verbindlichkeit allen Teilfonds im Verhältnis des Nettovermögens der entsprechenden Teilfonds oder in einer anderen Weise, wie sie der Verwaltungsrat nach Treu und Glauben festlegt, geteilt, wobei die Gesellschaft als Ganzes Dritten gegenüber nicht für Verbindlichkeiten einzelner Teilfonds haftet;

e) Im Falle einer Ausschüttung vermindert sich der Anteilwert der Anteile in der ausschüttungsberechtigten Anteilklasse um den Betrag der Ausschüttung. Damit vermindert sich zugleich der prozentuale Anteil der ausschüttungsberechtigten Anteilklasse am Netto-Teilfondsvermögen, während sich der prozentuale Anteil der nicht ausschüttungsberechtigten Anteilklassen am jeweiligen Netto-Teilfondsvermögen erhöht. Im Ergebnis führt die Reduktion des Netto-Teilfondsvermögens und die entsprechende Erhöhung des prozentualen Anteils am Netto-Teilfondsvermögen für die nicht ausschüttungsberechtigten Anteilklassen dazu, dass der Anteilwert der nicht ausschüttungsberechtigten Anteilklassen durch die Ausschüttung nicht beeinträchtigt wird.

11. Sämtliche Bewertungsregeln und -beschlüsse sind im Einklang mit allgemeinen anerkannten Regeln der Buchführung zu treffen und ausulegen.

Vorbehaltlich Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder offenkundigem Irrtums ist jede Entscheidung im Zusammenhang mit der Berechnung des Anteilwerts, welche vom Verwaltungsrat getroffen wird, endgültig und für die Gesellschaft, gegenwärtige, ehemalige und zukünftige Anteilhaber bindend.

Art. 13. Einstellung der Ausgabe bzw. Rücknahme und des Umtauschs von Anteilen sowie der Berechnung des Anteilwerts.

1. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Ausgabe bzw. Rücknahme und den Umtausch von Anteilen sowie die Berechnung des Anteilwerts des jeweiligen Teilfonds bzw. einer oder mehrerer Anteilklassen zeitweilig einzustellen, wenn und solange Umstände vorliegen, die diese Einstellung erforderlich machen, und wenn die Einstellung unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber gerechtfertigt ist, insbesondere:

a) während der Zeit, in welcher eine Börse oder ein anderer geregelter Markt, wo ein wesentlicher Teil der Wertpapiere des jeweiligen Teilfonds gehandelt wird, geschlossen ist (außer an gewöhnlichen Wochenenden oder Feiertagen) oder der Handel an dieser Börse ausgesetzt oder eingeschränkt wurde;

b) in Notlagen, wenn der jeweilige Teilfonds über Vermögensanlagen nicht verfügen kann oder es ihr unmöglich ist, den Gegenwert der Anlagekäufe oder -verkäufe frei zu transferieren oder die Berechnung des Anteilwerts ordnungsgemäß durchzuführen.

c) wenn aufgrund des beschränkten Anlagehorizonts eines Teilfonds die Verfügbarkeit erwerbbarer Vermögensgegenstände am Markt oder die Veräußerungsmöglichkeit von Vermögensgegenständen des Teilfonds eingeschränkt ist.

2. Anleger, die ihre Anteile zum Rückkauf angeboten haben, werden von einer Einstellung der Anteilwertberechnung umgehend benachrichtigt und nach Wiederaufnahme der Anteilwertberechnung unverzüglich davon in Kenntnis gesetzt.

Die Einstellung der Ausgabe bzw. Rücknahme und des Umtauschs von Anteilen sowie der Berechnung des Anteilwerts eines Teilfonds hat keine Auswirkung auf einen anderen Teilfonds.

Art. 14. Rücknahme von Anteilen.

1. Die Anteilhaber sind berechtigt, jederzeit die Rücknahme ihrer Anteile zu verlangen. Diese Rücknahme erfolgt nur an einem Bewertungstag gemäß Artikel 12 und wird zum Anteilwert gemäß Artikel 12 dieser Satzung ausgeführt. Die Zahlung des Rücknahmepreises erfolgt unverzüglich nach dem entsprechenden Bewertungstag.

2. Die Gesellschaft ist nach vorheriger Genehmigung durch die Depotbank berechtigt, erhebliche Rücknahmen erst zu tätigen, nachdem entsprechende Vermögenswerte der Gesellschaft ohne Verzögerung verkauft wurden.

3. Die Gesellschaft oder eine von der Gesellschaft benannte Stelle ist nur insoweit zur Zahlung verpflichtet, als keine gesetzlichen Bestimmungen, z.B. devisenrechtliche Vorschriften oder andere von der Gesellschaft oder eine von der Gesellschaft benannte Stelle nicht beeinflussbare Umstände, die Überweisung des Rücknahmepreises in das Land des Antragstellers verbieten.

4. Sofern aus irgendeinem Grund der Wert des Nettovermögens eines Teilfonds unter einen Betrag fällt, welchen der Verwaltungsrat als Mindestbetrag für diesen Teilfonds festgelegt hat, ab welchem dieser Teilfonds wirtschaftlich effizient verwaltet werden kann oder sofern sich die politische oder wirtschaftliche Situation wesentlich ändert oder im Zuge einer wirtschaftlichen Rationalisierung, kann der Verwaltungsrat beschließen, alle Anteile des entsprechenden Teilfonds zu ihrem Nettoinventarwert (unter Berücksichtigung der tatsächlichen Realisierungspreise und Realisierungskosten der Vermögensanlagen) wie er an dem Bewertungstag, an dem diese Entscheidung wirksam wird, berechnet wird, zurückzunehmen. Die Gesellschaft wird den Inhabern von Anteilen des Teilfonds dies mindestens dreißig Tage vor dem Bewertungstag, an welchem die Rücknahme wirksam wird, mitteilen. Die Anteilhaber werden durch die Gesellschaft im Rahmen der Veröffentlichung einer Mitteilung in Zeitungen, welche vom Verwaltungsrat festgelegt werden, unterrichtet, sofern nicht alle Anteilhaber und ihre Adressen der Gesellschaft bekannt sind.

5. Entsprechend Ziffer 4. kann der Verwaltungsrat entscheiden, alle Anteile einer Anteilklasse zu ihrem Netto-Inventarwert (unter Berücksichtigung der tatsächlichen Realisierungspreise und Realisierungskosten der Vermögensanlagen) wie er an dem Bewertungstag, an dem diese Entscheidung wirksam wird, berechnet wird, zurückzunehmen.

Art. 15. Umtausch von Anteilen. Die Anteilhaber eines Teilfonds können jederzeit einen Teil oder alle ihre Anteile in Anteile eines anderen Teilfonds oder in eine andere Anteilklasse desselben Teilfonds umtauschen, soweit dies für den Teilfonds und die jeweiligen Anteilklassen des Teilfonds in den Verkaufsunterlagen vorgesehen ist. Dieser Umtausch erfolgt zum Anteilwert zuzüglich einer Umtauschprovision, deren Höhe in den Verkaufsunterlagen angegeben ist.

Art. 16. Gründung, Schließung und Verschmelzung von Teilfonds bzw. Anteilklassen.

1. Die Gründung von Teilfonds wird vom Verwaltungsrat beschlossen.

2. Unbeschadet der auf den Verwaltungsrat übertragenen Befugnisse kann der Verwaltungsrat beschließen, das Gesellschaftsvermögen eines Teilfonds aufzulösen und den Anteilhabern den Netto-Inventarwert ihrer Anteile (unter Berücksichtigung der tatsächlichen Realisierungswerte und Realisierungskosten in Bezug auf die Vermögensanlagen) an dem Bewertungstag, an welchem die Entscheidung wirksam wird, auszuzahlen. Wenn ein Tatbestand eintritt, der zur Auflösung des Teilfonds führt, werden die Ausgabe und der Rückkauf von Anteilen des jeweiligen Teilfonds eingestellt. Der Verwaltungsrat wird den Liquidationserlös, abzüglich der Liquidationskosten und Honorare, auf Anweisung der Gesellschaft oder gegebenenfalls der von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren unter die Anteilhaber des entsprechenden Teilfonds nach deren Anspruch verteilen. Netto-Liquidationserlöse, die nicht zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von Anteilhabern eingezogen worden sind, werden von der Gesellschaft nach Abschluss des Liquidationsverfahrens für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Ferner kann der Verwaltungsrat die Annullierung der an einem solchen Teilfonds ausgegebenen Anteile und die Zuteilung von Anteilen an einem anderen Teilfonds, vorbehaltlich der Billigung durch die Gesellschafterversammlung der Anteilhaber dieses anderen Teilfonds erklären, vorausgesetzt, dass während der Zeit von einem Monat nach Veröffentlichung gemäß nachfolgender Bestimmung die Anteilhaber der entsprechenden Teilfonds das Recht haben werden, die Rücknahme oder den Umtausch aller oder eines Teils ihrer Anteile zu dem anwendbaren Netto-Inventarwert und gemäß dem in Artikel 14 und 15 dieser Satzung beschriebenen Verfahren ohne Kostenbelastung zu verlangen.

3. Unter den Voraussetzungen des Artikels 14.4., kann der Verwaltungsrat entscheiden, die Vermögenswerte eines Teilfonds auf einen anderen innerhalb der Gesellschaft bestehenden Teilfonds zu übertragen oder in einen anderen Organismus für gemeinsam Anlagen, welcher gemäß Teil 1 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 in der jeweiligen Fassung oder einen anderen Teilfonds innerhalb eines solchen anderen Organismus für gemeinsam Anlagen («Neuer Teilfonds») einbringen und die Anteile neu bestimmen. Eine solche Entscheidung wird in derselben Art veröffentlicht, wie dies in Artikel 14.4. vorgesehen ist, um den Anteilhabern wenigstens während der Dauer eines Monats zu ermöglichen, die kostenfreie Rücknahme oder den kostenfreien Umtausch ihrer Anteile zu beantragen. Im Fall der Fusion mit einem offenen Fonds mit Sondervermögenscharakter (fonds commun de placement) ist der Beschluss nur für diejenigen Anteilhaber bindend, die zu der Fusion ihre Zustimmung erteilt haben.

4. Die Durchführung der Fusion vollzieht sich wie eine Auflösung des Teilfonds und eine gleichzeitige Übernahme sämtlicher Vermögensgegenstände durch den aufnehmenden Fonds beziehungsweise Teilfonds. Abweichend zu der Auflösung erhalten die Anleger des Teilfonds Anteile des aufnehmenden Fonds beziehungsweise Teilfonds, deren Anzahl sich auf der Grundlage des Anteilwertverhältnisses der betroffenen Fonds zum Zeitpunkt der Einbringung errechnet und gegebenenfalls einen Spitzenausgleich. Die Durchführung der Fusion wird vom Wirtschaftsprüfer des Teilfonds kontrolliert.

5. Der Verwaltungsrat kann jederzeit beschließen für einen Teilfonds eine weitere Anteilklasse zu begeben.

6. Unbeschadet der auf den Verwaltungsrat gemäß Artikel 14.4 übertragenen Befugnisse kann der Verwaltungsrat in den vom Gesetz genannten Fällen beschließen, eine Anteilklasse innerhalb eines Teilfonds aufzulösen und diesen Anteilhabern den Netto-Inventarwert ihrer Anteile (unter Berücksichtigung der tatsächlichen Realisierungswerte und Realisierungskosten in Bezug auf die Vermögensanlagen) an dem Bewertungstag, an welchem die Entscheidung wirksam wird, auszuzahlen. Ferner kann der Verwaltungsrat die Annullierung der in einer Anteilklasse an einem solchen Teilfonds ausgegebenen Anteile und die Zuteilung von Anteilen einer anderen Anteilklasse desselben Teilfonds erklären, vorausgesetzt, dass während der Zeit von einem Monat nach Veröffentlichung die Anteilhaber der zu annullierenden Anteilklasse des Teilfonds das Recht haben werden, die Rücknahme oder den Umtausch aller oder eines Teils ihrer Anteile zu dem anwendbaren Netto-Inventarwert und gemäß dem in Artikel 14 und 15 dieser Satzung beschriebenen Verfahren ohne Kostenbelastung zu verlangen.

7. Der Verwaltungsrat kann entscheiden, Anteilklassen innerhalb eines Teilfonds zusammenzulegen. Diese Zusammenlegung führt dazu, dass die Anteilhaber in der auflösenden Anteilklasse Anteile der aufnehmenden Anteilklasse erhalten, deren Anzahl sich auf der Grundlage des Anteilwertverhältnisses der betroffenen Anteilklassen zum Zeitpunkt der Zusammenlegung errechnet und gegebenenfalls einen Spitzenausgleich. Die Durchführung der Zusammenlegung wird vom Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft kontrolliert.

Art. 17. Gesellschafterversammlung in einem Teilfonds bzw. einer Anteilklasse.

1. Die Anteilinhaber eines Teilfonds oder einer Anteilklasse können zu jeder Zeit eine Gesellschafterversammlung abhalten, um über Vorgänge zu entscheiden, welche ausschließlich diesen Teilfonds bzw. diese Anteilklasse betreffen.
2. Die Bestimmungen in Artikel 4 sind auf solche Gesellschafterversammlungen analog anwendbar.
3. Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme im Einklang mit den Bestimmungen des Luxemburger Rechts und dieser Satzung. Anteilinhaber können persönlich handeln oder sich aufgrund einer Vollmacht durch eine andere Person, welche kein Anteilinhaber sein muss, aber ein Mitglied des Verwaltungsrats sein kann, vertreten lassen.
4. Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen im Gesetz oder in dieser Satzung werden die Beschlüsse auf der Gesellschafterversammlung der Anteilinhaber eines Teilfonds mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen der auf der Versammlung anwesenden oder vertretenen Anteilinhaber gefasst.
5. Jeder Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher die Rechte der Anteilinhaber eines Teilfonds im Verhältnis zu den Rechten der Anteilinhaber eines anderen Teilfonds oder Anteilinhaber einer Anteilklasse im Verhältnis zu den Rechten der Anteilinhaber einer anderen Anteilklasse dieses Teilfonds betrifft, unterliegt einem Beschluss der Gesellschafterversammlung der Anteilinhaber dieses Teilfonds bzw. dieser Anteilklasse und der Berücksichtigung der Bestimmungen gemäß Artikel 68 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen.

Art. 18. Verwendung der Erträge.

1. Der Verwaltungsrat bestimmt für jeden Teilfonds, ob eine Ausschüttung oder Thesaurierung erfolgt. Im Falle der Ausschüttung bestimmt der Verwaltungsrat zudem, ob und in welcher Höhe eine Ausschüttung erfolgt. Soweit ausschüttende Anteilklassen gebildet werden, können die ordentlichen Nettoerträge sowie realisierte Kapitalgewinne zur Ausschüttung kommen. Ferner können die nicht realisierten Werterhöhungen sowie Kapitalgewinne aus den Vorjahren und sonstige Aktiva zur Ausschüttung gelangen, sofern das Netto-Gesellschaftsvermögen nicht unter die Mindestsumme gemäß Artikel 6 Absatz 2 dieser Satzung sinkt. Ausschüttungen werden auf die am Ausschüttungstag ausgegebenen Anteile ausgezahlt. Ausschüttungen können ganz oder teilweise in Form von Gratisanteilen vorgenommen werden. Eventuell verbleibende Bruchteile können in bar ausgezahlt oder gutschrieben werden. Erträge, die innerhalb der in Artikel 22 festgelegten Fristen nicht abgefordert wurden, verfallen zu Gunsten der entsprechenden Anteilklasse des Teilfonds. Soweit thesaurierende Anteilklassen gebildet werden, erfolgt vorbehaltlich Absatz 2 keine Ausschüttung der Erträge.
2. Der Verwaltungsrat kann Sonder- und Zwischenausschüttungen im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen für jede Anteilklasse eines Teilfonds beschließen.

Art. 19. Änderungen der Satzung.

1. Die Gesellschafterversammlung kann die Satzung in Übereinstimmung mit den Vorschriften des Luxemburger Rechts jederzeit ganz oder teilweise ändern.
2. Änderungen der Satzung werden im Mémorial veröffentlicht.

Art. 20. Veröffentlichungen.

1. Ausgabe- und Rücknahmepreise können bei der Verwaltungsgesellschaft und jeder Zahlstelle erfragt werden. Des Weiteren werden die gültigen Preise regelmäßig und soweit erforderlich, in den offiziellen Veröffentlichungsorganen der jeweiligen Rechtsordnungen, in denen die Anteile zum öffentlichen Vertrieb zur Verfügung stehen, veröffentlicht.
2. Die Gesellschaft erstellt einen geprüften Jahresbericht sowie einen Halbjahresbericht entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen des Großherzogtums Luxemburg.
3. Verkaufsprospekt, vereinfachter Verkaufsprospekt, Satzung, Jahres- und Halbjahresberichte sind für die Anteilinhaber am Sitz der Gesellschaft sowie bei jeder Vertriebs- und Zahlstelle kostenlos erhältlich. Verträge mit der benannten Verwaltungsgesellschaft, etwaigen Anlageberatern, dem Fondsmanager und der Depotbank der Gesellschaft können am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden.

Art. 21. Auflösung der Gesellschaft.

1. Die Gesellschaft kann jederzeit durch die Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.
2. Eine Auflösung der Gesellschaft wird entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen von der Gesellschaft im Mémorial und in mindestens drei überregionalen Tageszeitungen, von denen eine eine Luxemburger Zeitung ist, veröffentlicht.
3. Wenn ein Tatbestand eintritt, der zur Auflösung der Gesellschaft führt, werden die Ausgabe und Rücknahme von Anteilen eingestellt. Die Depotbank wird den Liquidationserlös, abzüglich der Liquidationskosten und Honorare, auf Anweisung der Gesellschaft oder gegebenenfalls der von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren unter den Anteilinhabern nach deren Anspruch verteilen. Netto-Liquidationserlöse, die nicht zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von Anteilinhabern eingezogen worden sind, werden von der Depotbank nach Abschluss des Liquidationsverfahrens für Rechnung der berechtigten Anteilinhaber bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Art. 22. Verjährung. Forderungen der Anteilinhaber gegen die Gesellschaft oder die Depotbank können nach Ablauf von fünf Jahren nach Entstehung des Anspruchs nicht mehr gerichtlich geltend gemacht werden.

Art. 23. Rechnungsjahr. Das Rechnungsjahr der Gesellschaft endet jeweils zum 31. Dezember jeden Jahres, erstmals am 31. Dezember 2007.

Art. 24. Anwendbares Recht, Gerichtsstand und Vertragssprache.

1. Die Satzung der Gesellschaft unterliegt Luxemburger Recht. Gleiches gilt für die Rechtsbeziehungen zwischen den Anteilhabern und der Gesellschaft. Die Satzung ist beim Bezirksgericht in Luxemburg hinterlegt. Jeder Rechtsstreit zwischen den Anteilhabern, der Gesellschaft und der Depotbank unterliegt der Gerichtsbarkeit des zuständigen Gerichts im Gerichtsbezirk Luxemburg im Großherzogtum Luxemburg. Die Gesellschaft und die Depotbank sind berechtigt, sich selbst und die Gesellschaft der Gerichtsbarkeit und dem Recht jeden Vertriebslandes zu unterwerfen, soweit es sich um Ansprüche der Anteilhaber handelt, die in dem betreffenden Land ansässig sind, und im Hinblick auf Angelegenheiten, die sich auf die Gesellschaft beziehen.

2. Der deutsche Wortlaut dieser Satzung ist maßgeblich. Die Gesellschaft kann im Hinblick auf die Anteile der Gesellschaft, die an Anteilhaber in dem jeweiligen Land verkauft wurden, Übersetzungen in Sprachen solcher Länder als verbindlich erklären, in welchen solche Anteile zum öffentlichen Vertrieb zugelassen sind.

Art. 25. Ergänzende Vorschriften. Ergänzend zu dieser Satzung findet das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen und das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der jeweiligen Fassung sowie die allgemeinen Vorschriften des Luxemburger Rechts Anwendung.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Nachdem der Gesellschaftervertrag somit durch die Komparenten erstellt worden ist, haben diese folgende Gesellschaftsanteile gezeichnet und Beträge in bar eingezahlt:

Gesellschafter	Anzahl der Gesellschaftsanteile	Gezeichnetes Kapital (EUR)	Einzahlung (EUR)
Herr Klaus-Michael Vogel, vorgenannt;	1	100,-	100,-
DWS INVESTMENT S.A., vorgenannt;	309	30.900,-	30.900,-
Total:	310	31.000,-	31.000,-

Der unterzeichnenden Notarin wurde darüber Beweis erbracht, dass die Einzahlung sämtlicher Anteile voll in bar erfolgte und diese bestätigt, dass die Konditionen gemäß Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, erfüllt sind.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr fünftausend Euro geschätzt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser außerordentlichen Generalversammlung festgestellt haben:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg.
- 2.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf fünf (5) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Herr Klaus-Michael Vogel, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der DWS INVESTMENT S.A., geboren zu Heidenheim (Deutschland), am 11. November 1949, L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer;
- b) Herr Ernst W. Contzen, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., geboren zu Köln (Deutschland), am 28. November 1948, L- 1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer;
- c) Herr Günter Graw, Mitglied der Geschäftsleitung der DWS INVESTMENT S.A., geboren zu Nordhorn (Deutschland), am 17. Juli 1962, L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer;
- d) Frau Dorothee Wetzels, Head of Product MANAGEMENT MUTUAL FUND PRODUCTS GERMANY der DWS INVESTMENT GMBH, geboren zu Eschwege (Deutschland), am 6. September 1972, D-60327 Frankfurt am Main, Mainzer Landstraße 178-190;
- e) Herr Jochen Wiesbach, Geschäftsführer der DWS INVESTMENT GmbH, geboren zu Mainz-Mombach (Deutschland), am 14. Juli 1968, D-60327 Frankfurt am Main, Mainzer Landstraße 178-190.

3.- Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012.

4.- Zum Wirtschaftsprüfer wird ernannt bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008:

KPMG AUDIT, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.590, mit Sitz in L-2520 Luxemburg, 31, allée Scheffer.

5.- Zur Verwaltungsgesellschaft wird ernannt:
DWS INVESTMENT S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.754 in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

6.- Als erste Teilfonds des Umbrellafonds CORPORATE I wird folgender Teilfonds aufgelegt:
CORPORATE I - GEMINI

7.- Das Rechnungsjahr der Gesellschaft endet jeweils zum 31. Dezember jeden Jahres, erstmals am 31. Dezember 2007. Ein erster ungeprüfter Halbjahresbericht zum 30. Juni 2007, der erste geprüfte Jahresbericht wird zum 31. Dezember 2007 erstellt. Die erste Gesellschafterversammlung findet am 15. Mai 2008 statt.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung des der Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komponenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit uns, Notarin, unterzeichnet.

Gezeichnet: H. Rüth, M. Schaeffer.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, am 10. April 2007, Relation: EAC/2007/3603. — Erhalten 1.250 Euros.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belen, den 13. April 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007038946/239/546.

(070053221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Route 66 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036516/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07082. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

MCD Group Restaurants of Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 70.647.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsechs, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Mersch,

Ist erschienen:

MCDONALD'S IMMOBILIER GmbH, eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende Gesellschaft, mit dem Sitz in 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (nachfolgend «Immobilier»), hier vertreten durch Frau Anna Ayache, maître en droit, wohnhaft in Luxembourg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch die Erschienene und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene ist der alleinige Gesellschafter der MCD GROUP RESTAURANTS OF LUXEMBOURG, GmbH (die «Gesellschaft»), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 70.647).

Die Erschienene, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Beurkundung vorzunehmen:

- dass das Kapital der Gesellschaft EUR 15.000,- (fünfzehntausend Euro) eingeteilt in 150 (einhundertfünfzig) Gesellschaftsanteile mit einem Nominalwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) beträgt;

- dass der Vollmachtgeber Alleineigentümer aller Gesellschaftsanteile ist und in dieser Eigenschaft im Rahmen einer Verschmelzung beschlossen hat, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren;

- in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft erklärt der Vollmachtgeber die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und deren Liquidation. Die Erschienene erklärt, dass alle die ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter über gehen, welcher erklärt, daß alle Schulden der Gesellschaft geregelt sind und daß er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden unter seiner persönlichen Haftung zu übernehmen, ehe eine Zahlung an ihn selbst erfolgt. Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert. Er wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde regeln;

- dass alle Geschäftswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft ohne Ausnahme mit Valuta vom heutigen Tage zum Buchwert an die IMMOBILIER übergegangen sind. Die Übertragung aller Geschäftswerte und Verbindlichkeiten von der Gesellschaft auf die IMMOBILIER erfolgt gegen Annullierung der Anteile, die die IMMOBILIER an der Gesellschaft hält;

- dass alle Rechte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft gegenüber Dritten durch die IMMOBILIER übernommen werden;

- dass der Liquidator Kenntnis von der Gesellschaftssatzung und der Finanzsituation der Gesellschaft hat;

- dass die Konten der Gesellschaft für die Zeit vom 1. Januar 2005 bis zum heutigen Tage mit der heutigen Sitzung anerkannt werden;

- dass dem Geschäftsführer hiermit ausdrücklich Entlastung für die Ausübung der Mandate bis zum heutigen Tage, erteilt wird;

dass die Bücher der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren beginnend mit dem heutigen Tage an der Adresse, 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxemburg, aufbewahrt werden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung:

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg),

There appeared:

MCDONALD'S IMMOBILIER GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (hereinafter «Immobilier»), here represented by Ms. Anna Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of MCD GROUP RESTAURANTS OF LUXEMBOURG, GmbH (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 70.647).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following:

- that the share capital of the Company is fixed at EUR 15,000.- (fifteen thousand euro) represented by 150 (one hundred fifty) shares, with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each;

- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity and in the framework of an acquisition by merger it hereby resolves to dissolve and absorb the Company with effect from today;

- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation and absorption of the Company is deemed to have been carried out and completed;

- that, all assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to IMMOBILIER as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company to IMMOBILIER will be undertaken against the cancellation of the shares held by IMMOBILIER in the Company;

- that all rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by IMMOBILIER;

- that the liquidator has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

- that the accounts of the Company with respect to the financial years from January 1, 2005 to the present date are approved at the date of the present meeting;

- that discharge is granted to the manager of the Company for the execution of his mandate;

- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in German followed by an English version; on request of the appearing person and in case of divergence between the German and the English text, the German version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: A. Ayache, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 janvier 2007, vol. 440, fol. 70, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 30. Januar 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007034904/242/95.

(070030335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Nord Est Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.754.

—
*Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du Conseil d'Administration
tenue au siège social en date du 31 janvier 2007*

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur.

Monsieur Vincenzo Montano, employé privé, né le 18 juin 1958 à Firenze (Italie), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A.

V. Montano / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035275/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00204. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

T.I.N.T., Transmec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.471.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 14 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
TRANSMEC INTERNATIONAL S.A.
M. Kara / J.-M. Heitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035273/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Marinelli Immobilière, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8053 Bertrange, 2, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 91.536.

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à L-8368 Hagen, 20, an der Laach, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Vito Marinelli, employé privé, né à Luxembourg, le 29 avril 1973, demeurant à L-7263 Helmsange, 6, rue de la Libération,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société unipersonnelle MARINELLI IMMOBILIERE S.à r.l., (RC B N ° 91.536), avec siège à L-7246 Helmsange, 15, rue Paul Elvinger, constituée suivant acte notarié du 16 janvier 2003, publié au Mémorial C N ° 294 du 19 mars 2003.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L-7246 Helmsange, 15, rue Paul Elvinger à L-8053 Bertrange, 2, rue des Champs, et de modifier l'article 4 des statuts, comme suit:

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent vingt euro (EUR 820,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 26 janvier 2007, vol. 924, fol. 52, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 février 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007035456/207/30.

(070031384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.669.

Extrait des résolutions des associés du 19 février 2007

Il résulte des dites résolutions que

1. L'Assemblée a nommé Monsieur Simon Joseph Treacy demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong comme gérant avec effet au 19 février 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008 en remplacement de Monsieur James Anthony Martin Quille demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong.

Pour EAST INVESTMENTS HOLDING COMPANY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007035240/3648/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.640.

—
Extrait des résolutions des associés du 19 février 2007

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'Assemblée a nommé Monsieur Simon Joseph Treacy demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong comme gérant avec effet au 19 février 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008 en remplacement de Monsieur James Anthony Martin Quille demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong.

Pour MGP ASIA JAPAN LLC HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007035243/3648/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Solage International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.608.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 février 2007

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

SOLAGE INTERNATIONAL S.A.

L. Vegas-Pieroni / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035257/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06843. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Rom Top 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Rom Top Sàrl).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.652.

—
In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of February.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company IS EF TWO Sàrl, société à responsabilité limitée, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 117.042 («the appearing party»),

duly represented by Maître Edward Hyslop, Solicitor, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of ROM TOP Sàrl, a company with limited liability (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of the undersigned notary on the 1st of December 2006, not yet published in the Mémorial C,

and that it has taken the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company into ROM TOP 1 Sàrl and subsequently amends article one of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Company with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of ROM TOP 1 Sàrl (hereinafter referred to as the «Company»).»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société IS EF TWO Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.042 («le comparant»),

dûment représentée par Maître Edward Hyslop, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de ROM TOP Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 1^{er} décembre 2006, non encore publié au Mémorial C,

et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en ROM TOP 1 Sàrl et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

« **Art.1^{er}. Forme - Nom.** Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par ROM TOP 1 Sàrl (ci-après dénommée «la Société»).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: E. Hyslop, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2007, vol. 541, fol. 12, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007035200/231/75.

(070031011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Building Maintenance Service, BMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, route de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 89.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007035198/242/12.

(070031344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

White (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.070.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 2 octobre 2006:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre Lentz en qualité de gérant;
- de prendre connaissance du décès de Monsieur Giacomo Mottura, gérant de la Société, survenu en date du 13 juillet 2006;

- de nommer, pour une durée d'un an Madame Marina Mottura, Consultante, née le 9 juillet 1963 à Turin, Italie, ayant pour adresse professionnelle Corso Vittorio Emanuele II n° 72, 10121 Turin, Italie, en qualité de gérant de la Société et;

- de nommer, pour une durée d'un an Monsieur Armand Haas, Directeur, né le 10 octobre 1937 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITE (Sàrl) SICAR

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007036427/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06363. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Atte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.271.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour ATTE S.A.

D. Galhano / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035844/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06866. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Multi Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 117.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007035826/231/14.

(070031946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Belma S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.274.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 février 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Daan den Boer, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

La même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l, 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en remplacement de ELPERS & CO. REVISEUR D'ENTREPRISES S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur
- Monsieur Daan den Boer, Administrateur
- Madame Nancy Bleumer, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

Pour BELMA S.A.

N. Bleumer / D. den Boer

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035758/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Grand-Duc-Azur S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 981.

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Ont comparu:

1) Monsieur Paul Bettingen, notaire, né à Luxembourg le 25 octobre 1951, demeurant à L-2630 Luxembourg, 117, rue de Trèves, et

2) Madame Véronique Lataire, employée privée, née à Zelzate (Belgique), le 23 février 1958, demeurant à L-1638 Senningerberg, 71, rue du Golf,

3) BANDALINGO LLC, avec siège social au 5830 E. 2nd Street, Casper, Wyoming 82609, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Wyoming Secretary of State sous le numéro CID 200600526130, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, née le 27 octobre 1957 à Beloeil (Belgique), demeurant 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 février 2007 à Luxembourg, et

4) WALBOND INVESTMENTS LTD, avec siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, IBC numéro 351299, ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, née le 5 novembre 1973 à Stavelot (Belgique), demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 février 2007 à Luxembourg.

Les procurations signées ne varientur par les comparants resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de constater ce qui suit:

Les comparants sub 1) et 2) déclarent céder, libre de tout engagement aux comparants sub 3) et 4) l'intégralité des parts d'intérêts qu'ils détiennent dans la société GRAND-DUC-AZUR S.C.I., inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section E et le numéro 981, ce dont quittance, comme suit:

1) le comparant sub 1, vingt-cinq parts d'intérêts au comparant sub 3), et

2) le comparant sub 2), vingt-quatre parts d'intérêts à sub 3) et une part d'intérêt à sub 4).

La société GRAND-DUC-AZUR S.C.I., ayant son siège social à L-2630 Luxembourg, 117, rue de Trèves, a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 19 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 833 du 1^{er} septembre 2005 (la S.C.I.).

Les Cédants certifient que l'immeuble détenu en France Mandelieu, Domaine du Grand-Duc, Résidence Belvédère est libre d'hypothèques.

Ensuite, Monsieur Paul Bettingen et Madame Véronique Lataire, tous deux préqualifiés, agissant en leur qualité de gérants de la S.C.I. GRAND-DUC-AZUR déclarent ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Sur ce, BANDALINGO LLC, précitée, et WALBOND INVESTMENTS LTD, précitée agissant en tant que seuls associés de S.C.I., ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de refléter la cession de parts ci-dessus, les associés déclarent que les parts d'intérêts de S.C.I. sont désormais détenues comme suit:

	Parts
1.- BANDALINGO LLC, précitée quarante-neuf parts,	49
2.- WALBOND INVESTMENTS LTD, précitée une part	<u>1</u>
Total: cinquante parts	50

L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à cinq mille euros (5.000,- EUR), représenté par cinquante (50) parts d'intérêts de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq mille euros (5.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société civile.

Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1.- BANDALINGO LLC, précitée, quarante-neuf parts,	49
2.- WALBOND INVESTMENTS LTD, précitée, une part	<u>1</u>
Total: cinquante parts	50

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de GRAND-DUC-AZUR S.C.I. de L-2630 Luxembourg, 117, rue de Trèves à 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Troisième résolution

Les associés acceptent la démission des deux gérants en place, à savoir, Monsieur Paul Bettingen, prénommé et Madame Véronique Lataire, prénommée, et leur donnent pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat.

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Luisella Moreschi, précitée, née le 27 octobre 1957 à Beloeil (Belgique), demeurant 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et

Madame Frédérique Vigneron, précitée, née le 5 novembre 1973 à Stavelot (Belgique), demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Déclaration

Pour les besoins de l'enregistrement, les comparants déclarent expressément que la société civile immobilière GRAND-DUC-AZUR S.C.I. ne détient pas d'immeubles situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: P. Bettingen, V. Lataire, L. Moreschi, F. Vigneron.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007. Référence: LSO CB/04309. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007035181/202/75.

(070031322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Bluestone Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.109.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLUESTONE HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59.109 constituée suivant acte reçu le 24 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 426 du 5 août 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 25 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 96 du 18 janvier 2002 et suivant acte reçu en date du 27 décembre 2006 (non encore publié)

L'assemblée est présidée par Madame Laurence Mostade, employée privée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ariane Vigneron, employée privée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Harald Charbon, employé privé à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

Ainsi

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 19.000 (dix-neuf mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de 437.000,- (quatre cent trente-sept mille euros) pour l'amener de son montant actuel de 475.000,- (quatre cent soixante-quinze mille euros) à 38.000,- (trente-huit mille euros), par remboursement aux actionnaires en réduisant la valeur nominale des actions.

2. Modification afférente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de 437.000,- (quatre cent trente-sept mille euros), pour le ramener de son montant actuel de 475.000,- (quatre cent soixante-quinze mille euros) à 38.000,- (trente-huit mille euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation sans annulation d'actions et par réduction de la valeur nominale de chaque action en la ramenant à 2,- (deux euros) par action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, (à la réduction de la valeur nominale partout où il appartiendra) et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-huit mille (38.000,-) euros (EUR) représenté par dix-neuf mille (19.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros (EUR) chacune. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Mostade, A. Vigneron, H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31 CS, fol. 40, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007035208/211/56.

(070031337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

C.J.K. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 124.655.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société anonyme LUX INVEST INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés section B, numéro 108.149,

ici représentée, conformément à l'article 6 de ses statuts par son administrateur - délégué, Madame Joëlle Wurth, comptable, née à Arlon (Belgique), le 11 août 1961, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la création, l'achat, la vente, la production et le négoce dans la branche du textile et des chaussures.

En outre, elle a pour objet, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée à cet effet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société peut encore effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination C.J.K. S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Beckerich.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2007.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, à savoir;

- LUX INVEST INTERNATIONAL S.A., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100,00 EUR).

Décision de l'associé unique

L'associé unique prend les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jacques Dinguirard, né à Montpellier (France) le 5 septembre 1967, demeurant à F-69100 Villeurbanne, 3, rue Roger Lenoir.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

Remarque

L'attention de la partie comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Wurth, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 26 février 2007, vol. 408, fol. 100, case 4. RED/2007/231. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 février 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007035131/243/124.

(070031081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

De'Longhi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.384.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 3 octobre 2006*

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Arno' Vincenzo et Monsieur Tessarolo Piero sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

PricewaterhouseCoopers S.A.R.L. est renommée réviseur externe. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
DE'LONGHI FINANCE S.A.
G. Diederich
Administrateur

Référence de publication: 2007035270/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

SDS Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 116.292.

—
EXTRAIT

- En date du 13 novembre 2006 l'associé (SD HOLDINGS LIMITED) de la société SDS LUXEMBOURG a changé de dénomination et porte désormais la dénomination ARICENT HOLDINGS (GIBRALTAR) LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

SDS LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007035337/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Amlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 67.291.

—
L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMLUX S.A., ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.291, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 83 du 10 février 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carole Charpy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Karin Ferrara, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Nouvelle répartition des actions de la société.
- 2.- Transfert du siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Augmentation de capital à concurrence de 13,31 EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

- 4.- Libération intégrale du montant de l'augmentation de capital.
- 5.- Fixation de la valeur nominale de chacune des 1.000 actions à 31,- EUR.
- 6.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.
- 7.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à la suite d'une cession d'actions sous seing privé de ce jour, la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

1.- La société CONTINENTAL SERVICES LTD, ayant son siège social à Belize-City (Ile de Belize), numéro d'immatriculation 7813, cinq cents actions	500
2.- Monsieur Enzo Carletti, designer, né à Nogara (Italie), le 21 mars 1944, demeurant à Dubai, P.O. Box 31868, Emirats Arabes Réunis, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon, à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social actuel, après conversion du 27 août 2002, à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme AMLUX S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un mille euros (31,- EUR) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs de la société.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- 1.- Monsieur Enzo Carletti, designer, né à Nogara (Italie), le 21 mars 1944, demeurant à Dubai, P.O. Box 31868, Emirats Arabes Réunis;
- 2.- Monsieur Olivier Thirard, ingénieur-apolsther, né à Amiens (France), le 9 août 1963, demeurant à Riyad 11416, P.O. Box 22908, Arabie Saoudite;
- 3.- La société CONTINENTAL SERVICES LTD, ayant son siège social à Belize-City (Ile de Belize), numéro d'immatriculation 7813.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Charpy, N. Brahimi, K. Ferrara, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2007, vol. 540, fol. 51, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007035197/231/93.

(070031110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Talos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 36.960.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 février 2007*

Monsieur De Benardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur De Bernardi Angelo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

TALOS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035260/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

A.O.I. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.300.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 70.816.

**PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE A.O.I. S.A.
PAR LA SOCIETE ROMBIRIVO S.R.L.**

Présentation générale de l'opération

Le conseil d'administration de la société A.O.I. S.A., lors d'une réunion tenue en date du 11 avril 2007, a approuvé le présent projet de fusion par absorption de la société A.O.I. S.A. par la société ROMBIRIVO S.R.L.

ROMBIRIVO S.R.L. détient à 100% les actions de la société A.O.I. S.A.

La fusion sera effectuée sur base d'une situation comptable de la société A.O.I. S.A. et de la société ROMBORIVO S.R.L. au 20 mars 2007.

En conformité aux articles 261 et s. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en conformité avec les articles 2501 et suivants du code civil italien ROMBIRIVO S.R.L. absorbera tous les actifs et passifs de A.O.I. S.A.

Par effet des considérations ci-dessus, A.O.I. S.A. sera absorbée par ROMBIRIVO S.R.L. et dissoute sans liquidation.

1. Forme juridique, dénomination sociale et siège social des sociétés fusionnantes.

1.1 Société absorbante.

ROMBIRIVO S.R.L. Société Unipersonnelle avec siège social à Milano, Via dell'Annunciata 23/4 inscrite au Registro imprese di Milano au n. 03905860965, capital social € 20.000,- intégralement souscrit et libéré, société à responsabilité limitée. La société absorbante a pour objet la détention et la gestion - directement ou par l'intermédiaire d'autres sociétés contrôlées, italiennes ou étrangères - de la participation dans la société GONDOR SPA, ainsi que des participations dans d'autres sociétés opérant dans le domaine hydrothermosanitaire, toute activité au contact du public étant exclue. La

société absorbante a en outre pour objet, tout contact avec le public étant également exclu, le développement de l'activité de coordination technique, administratif et financier des sociétés contrôlées ou des filiales.

1.2 Société absorbée.

A.O.I. S.A. société anonyme, avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n. B70816, capital social € 1.300.000,- intégralement souscrit et libéré, société anonyme. La société absorbée a un objet de société holding.

2. Rapport d'échange des actions et montant de la soulte. La société absorbante détenant 100% des actions de la société absorbée, celles-ci seront annulées suite à la fusion sans échange d'actions en contrepartie ni paiement d'une soulte.

4. Modalités de remise des actions de la société absorbante. La société absorbante détenant 100% des actions de la société absorbée, celles-ci devant être annulées suite à la fusion sans échange d'actions en contrepartie ni paiement d'une soulte, il n'y aura pas lieu à remise d'actions de la société absorbante.

5. Date à partir de laquelle les actions de la société absorbante émises dans le cadre de la fusion donnent le droit de participer aux bénéfices. En l'absence d'émission d'actions de la société absorbante dans le cadre de la fusion, il n'y a pas lieu de se prononcer sur la question.

6. Date à compter de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante. La fusion prendra effet, d'un point de vue comptable, après l'accomplissement des formalités prévues par l'article 2504 (2) du code civil italien.

7. Droits assurés par la société absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions. Aucun traitement particulier n'est prévu pour une catégorie particulière d'actionnaires ni à des porteurs de titres autres que des actions.

8. Avantages particuliers attribués aux administrateurs et aux commissaires des sociétés qui fusionnent. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs et aux commissaires des sociétés qui fusionnent.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

A.O.I. S.A.

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007038950/693/56.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

ANGO, Assistance Navale Gestion Offshore, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.193.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007035381/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00030. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Ulderich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.175.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 février 2007*

Les démissions de Messieurs Arno' Vincenzo et Innocenti Federico de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Messieurs Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), et Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
ULDERICH S.A.

R. Donati / L. Vegas-Pieroni
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035252/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06858. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.609.

—
Extrait des résolutions des associés du 19 février 2007

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'Assemblée a nommé Monsieur Simon Joseph Treacy demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong comme gérant avec effet au 19 février 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008 en remplacement de Monsieur James Anthony Martin Quille demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong.

Pour MGP ASIA JAPAN TMK HOLDINGS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007035239/3648/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06223. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Neferet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.017.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 29 janvier 2007*

La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
NEFERET S.A.

R. Donati / G. Diederich
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035267/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

W Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 42.852.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 21 décembre 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme W GROUP S.A., dont le siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, a été dénoncé en date du 18 octobre 1996, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître C. Mara-Marhuenda

Le liquidateur

Référence de publication: 2007033655/7375/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02934. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Koffer Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.222.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 février 2007*

La démission de Monsieur De Bernardi Angelo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

KOFFER HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035263/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06839. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

P & B Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.052.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035581/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03669. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Leatherlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 82.745.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Jean Lambert.
- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme
LEATHERLUX S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007035286/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02766. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

P & B Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.052.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035578/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03667. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 28.121.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

Référence de publication: 2007035870/236/11.

(070032023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Serfin International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 72.161.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

SERFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007035583/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06894. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Multi Investment Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 117.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007035705/231/14.

(070031935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

S.I. Kronos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 76.445.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035651/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Ersel Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 30.350.

EXTRAIT

En date du 29 novembre 2006, le Conseil d'Administration décide:

- de mettre à jour l'adresse professionnelle de Monsieur Andrea Nasce et Monsieur Umberto Giraud, à savoir le 11 piazza Solferino à I-10121 Torino.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007035751/317/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00482. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Arial Sporting S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 55.118.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036522/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06557. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Lenoir & Mernier, Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 10.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LENOIR & MERNIER LUXEMBOURG SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007036506/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06281. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Prefix SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 32.525.

Le bilan au 30 avril 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G H TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007036492/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06690. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Tabula Holdings Seven, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 98.143.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007036423/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07179. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Tabula Holdings Six, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 97.884.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007036422/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07172. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Sport Investments S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 118.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007036408/242/13.

(070031775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Tabula Holdings Nine, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 98.145.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007036424/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07180. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Tabula Holdings Three, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 97.881.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007036419/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07163. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Balymalbe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.379.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007036498/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00026. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

China Ventures, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 118.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007036409/242/13.

(070030120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Cedobar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 101.901.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV, a limited partnership established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 208, 1016 BS Amsterdam (The Netherlands), registered with the Trade Register of Amsterdam under number 34123245,

hereby represented by M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, USA on December 27th, 2006.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party has requested the undersigned notary to document that the appearing party is the sole shareholder of CEDOBAR, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, (the «Company»), incorporated on 9th July 2004, by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o C 969 of 29th September 2004, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under the number B 101.901.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution and liquidation of the Company.

2. Appointment of SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV as the liquidator of the Company and granting to the liquidator of:

- The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies;
- The power to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies without any special authorisation from the meeting, unless such authorisation is required by law;
- The dispense from drawing up an inventory and right to refer to the books of the Company;
- The right to delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

3. Miscellaneous.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV, a limited partnership established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 208, 1016 BS Amsterdam (The Netherlands), registered with the Trade Register of Amsterdam under number 34123245, as liquidator (the «Liquidator»).

Third resolution

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the Liquidator shall have the powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation. The Liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The sole shareholder resolves to grant the Liquidator with the fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies and authorises the Liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting, unless such authorisation is required by law.

The sole shareholder resolves to dispense the Liquidator from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Company.

The sole shareholder resolves that the liquidator may in particular:

- delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds
- distribute advances on the liquidation profits provided that all the funds necessary for the payment of the debts of the Company have been deposited on an escrow account.
- sell and contribute the assets of the Company to other companies.
- waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1,500.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf Décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à Herengracht 208, 1016 BS Amsterdam (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34123245,

représentée aux fins des présentes par M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 27 décembre 2006.

I. Ladite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de CEDOBAR, S.à r.l, une société constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, (la «Société») constituée le 9 juillet 2004, suivant acte de Maître Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o C 969 du 29 septembre 2004. et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.901.

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et liquidation de la Société.

2. Nomination de SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV en tant que liquidateur et attribution au liquidateur:

1. Des pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2. De l'autorisation d'accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée sauf les cas où celle-ci est requise par la loi.

3. De la dispense de dresser inventaire et du droit de s'en référer aux écritures de la Société.

4. Du droit, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, de déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

3. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à Herengracht 208, 1016 BS Amsterdam (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34123245 comme liquidateur (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera de pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

L'associé confère au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et autorise par avance le Liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée sauf les cas où celle-ci est requise par la loi.

L'associé unique décide de dispenser le Liquidateur de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

L'associé unique décide en outre que le Liquidateur peut:

- sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

- décider de distribuer des avances sur les boni de liquidation à la condition que toutes les sommes nécessaires pour le paiement des dettes de la Société soient consignées.

- vendre et faire l'apport de l'avoir social de la Société dans d'autres sociétés.

- renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.500,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Martins, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 42, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007035646/211/141.

(070031804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Carmela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.823.

A la suite de la cession en date du 30 janvier 2007 des 250 parts sociales détenues par la société ECOREAL S.A., celles-ci sont dorénavant toutes détenues comme suit:

- 125 parts sociales par la société en commandite simple CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL GROWTH PARTNERSHIP, L.P., avec siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du «Assistant Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands B.W.I.» sous le numéro MC-15459.

- 125 parts sociales par la société en commandite simple CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL CO-INVESTMENTS, L.P., avec siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du «Assistant Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands B.W.I.» sous le numéro MC-16133.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour CARMELA S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007035762/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Danison Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.009.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035629/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06431. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Danison Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.009.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035635/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06430. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Amatungulu International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.345.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour AMATUNGULU INTERNATIONAL S.A.

D. Galhano / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035842/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06874. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

QS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.217.122,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 103.193.

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007035877/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06305. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Tetragono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.490.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour TETRAGONO S.A.

D. Galhano / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035843/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06871. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.
